|  |
| --- |
| **Rapport UIT-R SM.2351-0**  **(07/2015)** |
| **Systèmes de gestion des réseaux intelligents pour services collectifs** |
| **Série SM**  **Gestion du spectre** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Rapports UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REP/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | **Gestion du spectre** |
|  |  |

|  |
| --- |
| ***Note****: Ce Rapport UIT-R a été approuvé en anglais par la Commission d’études aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2016

© UIT 2016

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RAPPORT UIT-R SM.2351-0

Systèmes de gestion des réseaux intelligents   
pour services collectifs

(2015)

Table des matières

Page

1 Introduction 3

2 Fonctionnalités et caractéristiques des réseaux intelligents 4

3 Technologies des réseaux de communication utilisées dans les réseaux de distribution intelligents 5

4 Objectifs et avantages des réseaux intelligents 5

4.1 Réduction de la demande globale d'électricité grâce à l'optimisation des systèmes 5

4.2 Intégration des ressources d'énergies renouvelables et décentralisées 6

4.3 Fourniture d'un réseau résilient 6

5 Réseaux intelligents: la vision de l'UIT 7

6 Débits de données, largeurs de bande, bandes de fréquences et spectre requis pour prendre en charge les besoins des systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité 10

6.1 Aperçu 10

6.2 Fréquences pour les systèmes de gestion des réseaux d'électricité 12

6.3 Réseaux domestiques 13

6.4 Réseaux WAN/NAN/FAN 13

7 Considérations liées aux brouillages associées à la mise en oeuvre de technologies hertziennes ou filaires de transmission de données utilisées pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité 14

8 Incidences sur la disponibilité du spectre du déploiement à grande échelle des réseaux filaires et hertziens utilisés pour les systèmes de gestion du réseau de distribution d'électricité 16

9 Conclusion 17

Page

Annexe 1 – Exemple de normes existantes concernant les systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité 18

A1.1 Normes IEEE 18

A1.2 Normes UIT-T 23

A1.3 Normes 3GPP 24

A1.4 Normes 3GPP2 35

Annexe 2 – Réseaux intelligents en Amérique du Nord 38

A2.1 Introduction 38

A2.2 Objet du déploiement des réseaux intelligents 39

Annexe 3 – Réseaux intelligents en Europe 40

A3.1 Introduction 40

A3.2 Activités européennes menées dans certains Etats Membres 41

Annexe 4 – Réseau intelligent au Brésil 43

A4.1 Introduction 43

A4.2 Secteur brésilien de l'électricité 44

A4.3 Groupe d'étude brésilien sur le réseau intelligent 44

A4.4 Questions liées aux télécommunications 45

A4.5 Données techniques 45

A4.6 Mesures dans la bande d'ondes kilométriques 45

A4.7 Conclusion 46

Annexe 5 – Réseau intelligent en République de Corée 46

A5.1 Feuille de route sur un réseau intelligent en Corée 46

A5.2 Mise au point des technologies 48

Annexe 6 – Réseau intelligent en Indonésie 49

A6.1 Introduction 49

A6.2 Développement du réseau intelligent et questions à résoudre 49

Annexe 7 – Activités de recherche sur les technologies d'accès hertzien pour les réseaux intelligents en Chine 51

A7.1 Introduction 51

A7.2 Technologie d'accès hertzien pour le réseau intelligent en Chine 51

A7.3 Conclusion 53

# 1 Introduction

L'expression «réseau intelligent» désigne les systèmes évolués de fourniture de services collectifs (électricité, gaz et eau) depuis les lieux de génération et de production jusqu'aux points de consommation, et couvre tous les systèmes de gestion et administratifs connexes, ainsi que les technologies de l'information numériques modernes intégrées. A terme, l'amélioration de la fiabilité, de la sécurité et de l'efficacité de l'infrastructure de distribution que constituent les réseaux intelligents devrait entraîner une baisse des coûts de fourniture des services collectifs aux usagers.

Les technologies de communication sont très vite devenues un outil essentiel utilisé par de nombreuses entreprises de services collectifs pour mettre en place leur infrastructure de réseaux intelligents. Ces dernières années par exemple, les administrations et les commissions nationales chargées de superviser la production, la distribution et la consommation d'électricité ont pris des engagements afin d'améliorer l'efficacité, le stockage, la sécurité et la fiabilité dans le cadre de l'action qu'elles mènent pour parvenir à réduire la part de la production d'électricité dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre, qui est de 40%[[1]](#footnote-1). Les systèmes de réseaux intelligents représentent une technologie essentielle pour y parvenir.

Les principaux objectifs de la mise en place de réseaux intelligents sont les suivants:

– assurer une fourniture sécurisée;

– faciliter le passage à une économie à faible empreinte carbone;

– maintenir des prix stables et abordables.

Les communications sécurisées sont un élément clé du réseau intelligent, sur lequel repose le déploiement de réseaux intelligents parmi les plus grands et les plus évolués en cours aujourd'hui. Par ailleurs, parce qu'il est composé d'une superposition de technologies de l'information, un réseau intelligent est capable d'anticiper et de se rétablir seul, ce qui permet d'éviter les problèmes de manière automatique. Point essentiel du projet de réseaux intelligents, les particuliers et les entreprises doivent être équipés de compteurs intelligents efficaces qui permettent de suivre en temps réel la consommation et de communiquer, également en temps réel, avec les centres de commande des réseaux afin d'adapter la production en fonction de la consommation et de fournir les services au meilleur prix.

A l'UIT, la mise en oeuvre des réseaux intelligents est devenue intrinsèquement liée aux diverses technologies filaires et hertziennes élaborées pour établir différents types de réseaux[[2]](#footnote-2). Les services de réseaux intelligents à l'extérieur des habitations comprennent l'infrastructure de comptage évoluée (AMI), la gestion automatique des compteurs (AMM), le relevé automatique des compteurs (AMR) et l'automatisation de la distribution. A l'intérieur des habitations, les applications de réseau intelligent auront pour tâche principale d'assurer des communications relatives au comptage, à la surveillance et à la commande entre le fournisseur de services collectifs, les compteurs intelligents et les appareils électroménagers intelligents (système de chauffage, climatiseur, lave-linge, lave‑vaisselle, etc.). Une autre grande application qui devrait voir le jour concerne les communications relatives à la facturation et à la tarification entre les véhicules électriques et les stations de recharge. Grâce aux services de réseau intelligent à l'intérieur d'une habitation, il sera possible de commander de manière granulaire les appareils électroménagers intelligents, de gérer à distance les appareils électriques et d'afficher la consommation et les coûts associés afin de mieux informer les consommateurs et, partant, de les inciter à économiser l'énergie.

# 2 Fonctionnalités et caractéristiques des réseaux intelligents

Le projet de réseaux intelligents prévoit une connectivité ubiquitaire sur toutes les parties des réseaux de distribution de services collectifs, depuis le point d'alimentation du réseau en passant par les centres de gestion des réseaux et jusqu'aux différents locaux et appareils électroménagers. Ces réseaux nécessiteront des flux de données bidirectionnels d'une capacité considérable et une connectivité complexe d'une qualité équivalente à celle de l'Internet. De plus amples renseignements sur les flux de communication qu'il est envisagé de faire circuler sur les réseaux de distribution d'électricité sont présentés dans le document technique de l'UIT «Applications des émetteurs-récepteurs UIT-T G.9960 et UIT‑T G.9961 pour applications de réseaux intelligents: Infrastructure de comptage évoluée, gestion de l'énergie au domicile et dans les véhicules électriques»[[3]](#footnote-3). Afin de mettre davantage en avant les activités liées au projet de réseaux de distribution intelligents au sein de l'UIT-T, les travaux concernant la fourniture d'une connectivité sur les réseaux électriques et la conception de modems CPL pour les applications de réseaux intelligents ont été séparés des travaux plus généraux menés sur les réseaux domestiques dans le cadre de la Recommandation UIT-T G.9960 et se poursuivent désormais dans le cadre des activités relatives aux Recommandations UIT-T de la série **G.990x** (**ex-UIT-T** **G.9955**), c'est‑à‑dire les Recommandations UIT-T G.9901, G.9902, G.9903, G.9904.

Les réseaux intelligents fourniront l'infrastructure permettant de superposer et de commander les informations, ce qui permettra de créer un réseau de communication et de détection intégré. Grâce à ces réseaux de distribution intelligents, les entreprises de services collectifs comme les clients peuvent mieux maîtriser l'utilisation de l'électricité, de l'eau et du gaz. En outre, les réseaux de distribution des services collectifs fonctionneront avec une efficacité encore jamais atteinte.

Les pays, les instituts de recherche, les commissions, les entreprises et les organisations de normalisation ci-après ont tous identifié des fonctionnalités et des caractéristiques pour les réseaux de distribution et les systèmes de compteurs intelligents:

– les Etats-Unis, qui ont adopté récemment une législation[[4]](#footnote-4);

– le Groupe sur l'interopérabilité des réseaux électriques intelligents (SGIP)[[5]](#footnote-5);

– l'Electric Power Research Institute (EPRI)[[6]](#footnote-6);

– l'initiative Modern Grid appuyée par le Département américain de l'énergie[[7]](#footnote-7);

– la Commission européenne, avec son programme de recherche stratégique[[8]](#footnote-8);

– le Royaume-Uni, qui a récemment tenu des consultations sur la mise en oeuvre du comptage intelligent[[9]](#footnote-9);

– la Commission TR51 de la Telecommunications Industry Association, qui s'occupe des réseaux de services collectifs intelligents[[10]](#footnote-10).

# 3 Technologies des réseaux de communication utilisées dans les réseaux de distribution intelligents

Différents types de réseaux de communication pourront être utilisés pour la mise en oeuvre des réseaux de distribution intelligents. Ces réseaux de communication doivent toutefois offrir une capacité suffisante pour prendre en charge les applications simples et évoluées de réseaux de distribution intelligents qui existent aujourd'hui, ainsi que celles qui seront disponibles dans un avenir proche.

# 4 Objectifs et avantages des réseaux intelligents

## 4.1 Réduction de la demande globale d'électricité grâce à l'optimisation des systèmes

Les systèmes de distribution d'électricité en place au niveau local sont conçus pour fournir de l'énergie et l'envoyer dans un sens, mais ils n'ont pas les capacités intelligentes leur permettant d'optimiser la fourniture. De ce fait, les entreprises de distribution d'énergie doivent mettre en place une capacité de production suffisante pour faire face aux pics de consommation d'énergie, bien que ces pics ne se produisent que quelques jours par an et que la demande moyenne soit largement inférieure. Dans la pratique, cela signifie que les jours où on attend une demande supérieure à la moyenne, les entreprises de distribution d'énergie redémarreront des générateurs peu utilisés, moins efficaces et plus coûteux.

L'Union européenne, le Congrès des Etats-Unis[[11]](#footnote-11), l'Agence internationale de l'énergie[[12]](#footnote-12) ainsi que de nombreux chercheurs et de nombreuses entreprises de services collectifs sont convaincus que les réseaux intelligents représentent une technologie essentielle pour améliorer la fiabilité et réduire l'impact environnemental de la consommation d'électricité. Selon les estimations de l'EPRI, la distribution d'électricité par des réseaux intelligents pourrait permettre de réduire la consommation d'électricité de 5 à 10% et les émissions de dioxyde de carbone de 13 à 25%[[13]](#footnote-13).

## 4.2 Intégration des ressources d'énergies renouvelables et décentralisées

La connectivité et les communications de réseaux intelligents offrent une solution au problème du traitement de l'électricité autoproduite. Du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et d'une prise de conscience des enjeux écologiques, les particuliers et les entreprises sont de plus en plus nombreux à produire leur propre électricité à partir d'énergies renouvelables, comme le vent ou le soleil. Ainsi, il était souvent coûteux et difficile, voire impossible, de raccorder ces sources décentralisées d'énergie renouvelable aux réseaux de distribution. En outre, même lorsqu'on parvenait à réinjecter cette énergie renouvelable dans le réseau, les réseaux de distribution, où que l'on soit dans le monde, n'avaient aucun moyen d'anticiper ce reflux d'énergie ou d'y faire face. Les techniques faisant appel à la facturation nette contribueront à l'intégration de sources d'énergies renouvelables disparates dans le réseau. La production et la distribution décentralisées d'énergie sont au nombre des nouvelles fonctionnalités prises en charge par les réseaux intelligents.

Les réseaux intelligents offrent la solution en indiquant au centre de commande la quantité d'énergie requise et la quantité d'énergie autoproduite envoyée dans le réseau. La capacité de production principale peut ensuite être adaptée pour tenir compte de cet afflux supplémentaire au moment de répondre à la demande. Grâce aux réseaux intelligents qui permettent cette adaptation en temps réel, les entreprises de services collectifs peuvent éviter les problèmes liés à la nature imprévisible des sources d'énergies renouvelables. Selon le rapport élaboré récemment par Energy and Environmental Economics, Inc. (E3) et EPRI Solutions, Inc. pour la Commission de l'énergie de Californie, ce type de stockage d'électricité décentralisé pouvant être géré en temps réel (comme les batteries ou les véhicules électriques) coûterait près de 90% plus cher sur un équipement analogue qui ne serait pas raccordé à un réseau intelligent[[14]](#footnote-14).

## 4.3 Fourniture d'un réseau résilient

La technologie de télédétection installée le long des lignes électriques permet aux opérateurs de réseau de recueillir des informations en temps réel sur l'état de leur réseau. Les fournisseurs d'infrastructures nationales essentielles peuvent ainsi à la fois éviter les pannes avant même qu'elles se produisent et, si un incident se produit malgré tout, localiser rapidement et avec précision l'endroit concerné. Le réseau intelligent utilise pour ce faire une série d'outils logiciels qui recueillent et analysent des données fournies par des capteurs qui sont répartis sur l'ensemble du réseau de distribution d'électricité et indiquent les points où la qualité de fonctionnement est moins bonne. Les entreprises de distribution peuvent optimiser leur programme de maintenance afin de prévenir les ruptures et envoyer rapidement des techniciens sur place en cas d'incident, sans qu'il soit nécessaire que les consommateurs signalent des problèmes. Ces dernières années, après deux pannes générales d'électricité très médiatisées en Amérique du Nord et en Europe, la sécurité des réseaux électriques est devenue une question politique et le réseau étant vieillissant, le nombre de pannes, et donc de coupures pour les utilisateurs finals, ne fera qu'augmenter. Les réseaux intelligents fourniront un véritable outil dans cet effort constant de contrôle.

# 5 Réseaux intelligents: la vision de l'UIT

Les réseaux intelligents s'appuieront à la fois sur les technologies filaires et les technologies hertziennes pour offrir la connectivité et les voies de communication nécessaires pour traiter les énormes flux de données liés aux réseaux de distribution de services collectifs.

On a tout d'abord examiné la possibilité d'utiliser les courants porteurs en ligne (CPL), au motif simple que les lignes électriques offrent une connectivité ubiquitaire à tous les éléments du réseau de distribution d'électricité et que les signaux de données nécessaires pourraient être transmis de bout en bout sur ces lignes électriques. Cette solution ne tenait pas compte de certains points importants tels que l'affaiblissement et le bruit le long des lignes électriques, la manière d'aiguiller les signaux dans le réseau et, point essentiel, l'intégrité des données.

Le Secteur UIT-T a décidé de s'intéresser aux CPL car il considérait que même si les câbles du réseau électrique étaient de plus en plus utilisés pour transmettre les données, les lignes électriques n'étaient ni conçues ni organisées pour les communications. En particulier, l'UIT-T avait des réserves quant aux câbles non protégés et non torsadés utilisés pour acheminer l'électricité, qui sont sujets à de nombreux types de brouillages importants[[15]](#footnote-15); en outre, de nombreux appareils électriques sont à l'origine de bruit sur les câbles.

En raison de la sensibilité des courants porteurs en ligne aux brouillages entrants, des technologies évoluées de communication et d'atténuation du bruit ont été mises au point pour les applications CPL à vocation générale dans le cadre des travaux relatifs aux Recommandations UIT-T de la série G.9960 depuis 2010. Plus récemment, l'UIT‑T a élaboré un ensemble de technologies pour les communications par courants porteurs en ligne à bande étroite (CPL-BE) (décrites dans les Recommandations UIT-T de la série G.990x ((UIT-T G.9901, UIT-T G.9902, UIT-T G.9903, UIT‑T G.9904), ex-UIT-T G.9955), conçues spécifiquement pour prendre en charge la connectivité et les communications des réseaux intelligents. Deux de ces Recommandations (UIT-T G.9903 et UIT-T G.9904) ont été mises en oeuvre avec succès sur le terrain dans plusieurs pays en Europe, en Asie et dans la région Amériques. L'Association de normalisation IEEE a élaboré des normes mettant à profit les courants porteurs en ligne pour les applications de réseaux intelligents (par exemple la norme IEEE 1901.2-2013).

Les gammes de fréquences définies pour les courants porteurs en ligne à bande étroite dans les Recommandations UIT-T de la série G.990x ((UIT-T G.9901, UIT-T G.9902, UIT-T G.9903, UIT‑T G.9904), ex-UIT-T G.9955) sont celles déjà identifiées pour les courants porteurs en ligne en Europe par la CENELEC[[16]](#footnote-16) et la CEPT[[17]](#footnote-17), aux Etats-Unis par la FCC et au Japon par l'ARIB. En outre, les limites fixées pour les perturbations par conduction et par rayonnement dans ces Recommandations UIT-T sont conformes à la norme CEI CISPR 22, «*Appareils de traitement de l'information – Caractéristiques des perturbations radioélectriques – Limites et méthodes de mesure*», ainsi qu'à la norme CENELEC EN 50065-1 (2011) pour les fréquences au-dessous de 148,5 kHz.

Les nouvelles gammes de fréquences utilisées dans les Recommandations UIT-T de la série G.990x ((UIT-T G.9901, UIT-T G.9902, UIT-T G.9903, UIT-T G.9904), ex-UIT-T G.9955) pour les courants porteurs en ligne à bande étroite/les réseaux intelligents reposent par conséquent sur les bonnes pratiques visant à éviter les incompatibilités avec les services de radiocommunication, que pourrait causer le déploiement ubiquitaire des courants porteurs en ligne pour les communications des réseaux intelligents. Toutefois, d'autres organisations de normalisation et groupes du secteur privé en dehors de l'UIT s'intéressent à l'élaboration de produits CPL pour les applications de réseaux intelligents, d'où la possible nécessité de tenir dûment compte des exigences de compatibilité. Par conséquent, l'UIT-T a pris l'initiative de coordonner les travaux sur les CPL pour les réseaux intelligents, tout d'abord dans le cadre d'un groupe spécialisé appelé l'Activité conjointe de coordination sur les réseaux électriques intelligents et les réseaux domestiques (JCA-SG&HN), créée par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) à sa réunion de janvier 2012 pour remplacer l'ancienne JCA sur les réseaux domestiques (JCA-HN). La JCA‑SG&HN avait pour objet de coordonner, au sein et à l'extérieur de l'UIT-T, les travaux de normalisation concernant, d'une part, tous les aspects liés aux réseaux et aux communications pour les réseaux électriques intelligents et, d'autre part, les réseaux domestiques. Elle a achevé ses travaux en juin 2013 et, depuis, la Commission d'études 15 de l'UIT-T assure directement la coordination des travaux sur les réseaux électriques intelligents et les réseaux domestiques.

Ce travail de coordination s'appuie sur des informations détaillées qui étaient auparavant centralisées dans le cadre du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les réseaux électriques intelligents, créé par le GCNT à sa réunion de février 2010 afin de donner aux commissions d'études de l'UIT-T un cadre commun pour les activités relatives à la normalisation des réseaux intelligents et de collaborer avec les communautés du monde entier s'occupant de réseaux intelligents (par exemple, instituts de recherche, forums, établissements universitaires, organisations de normalisation et groupes du secteur privé). Les objectifs suivants avaient été définis:

– identifier les incidences potentielles sur la normalisation;

– déterminer de futurs sujets d'étude pour l'UIT-T et les actions connexes;

– sensibiliser l'UIT-T et les communautés de normalisation aux nouveaux attributs des réseaux électriques intelligents;

– encourager la collaboration entre l'UIT-T et les communautés s'intéressant aux réseaux électriques intelligents.

Par ailleurs, l'UIT-T élabore des normes applicables aux technologies hertziennes pour les réseaux domestiques. Ces technologies peuvent permettre de mettre en place des réseaux intelligents pour tous les types de services collectifs et être facilement raccordées directement à une infrastructure IP lorsqu'il n'est pas possible, pour des raisons de sécurité électrique ou des considérations juridiques, de procéder directement à un raccordement câblé, ce qui peut être le cas pour les compteurs de gaz ou d'eau.

L'UIT-T a élaboré la Recommandation UIT-T G.9959, «Emetteurs-récepteurs de radiocommunication numériques à bande étroite à courte portée», afin de fournir une fonctionnalité de réseau local hertzien à bande étroite adaptée aux applications de réseaux intelligents. Au début du travail de rédaction de cette Recommandation, l'UIT-R et l'UIT-T ont discuté des bandes de fréquences qu'il convenait d'utiliser pour ces applications. Il s'agissait de déterminer les avantages et les inconvénients liés à l'identification de fréquences dans des bandes assujetties, d'une manière ou d'une autre, à des dispositions réglementaires établies par les administrations ou dans des bandes désignées pour les applications ISM ou désignées, au niveau régional ou national, pour une utilisation non réglementée, c'est-à-dire sans obligation d'obtenir une licence. Les discussions ont porté pour l'essentiel sur des questions de sécurité et de fiabilité, étant donné que les communications de réseaux intelligents pourraient contenir des données concernant la facturation et des données personnelles, alors que les bandes sont disponibles pour différentes utilisations non réglementées.

Plusieurs fréquences situées dans des bandes au voisinage de 900 MHz, dont l'utilisation n'est plus réglementée aux niveaux national et régional, ont été recommandées comme pouvant être utilisées dans le cadre de la Recommandation UIT-T G.9959; parmi ces fréquences, seulement deux, dans la Région 2, se trouvent dans une bande désignée pour les applications ISM. L'une des exigences concernant la conception des émetteurs-récepteurs UIT‑T G.9959 est qu'ils devraient prendre en charge 1, 2 ou 3 canaux (chaque canal étant associé à une fréquence centrale) en fonction de la disponibilité des canaux dans la région ou dans le pays concerné.

En ce qui concerne le choix et l'adéquation de fréquences à l'échelle mondiale pour les équipements UIT‑T G.9959, l'exigence fondamentale pour ces équipements est qu'ils soient rétrocompatibles avec la technologie Z-Wave[[18]](#footnote-18), qui est exploitée sur le terrain depuis plus de dix ans. Lorsqu'on envisagera d'assigner de nouvelles fréquences destinées à être utilisées par les équipements UIT‑T G.9959, il conviendrait de tenir compte du fait que les futurs produits fondés sur la Recommandation UIT-T G.9959 pourraient devenir incompatibles avec les appareils Z-Wave existants et, de ce fait, empêcher ces nouveaux appareils UIT‑T G.9959 de profiter de l'important écosystème interopérable déjà en place.

Il convient en outre de noter que les systèmes UIT‑T G.9959 peuvent utiliser les techniques de sauts de fréquences et de routage maillé lorsque la transmission en portée directe n'est pas possible à cause d'une distance trop longue, de l'affaiblissement, de la distorsion ou de brouillages temporaires. Ces techniques permettent de renforcer la robustesse des systèmes lorsqu'ils fonctionnent dans des bandes utilisées sans licence.

En plus des considérations liées à la gestion du spectre et à la compatibilité qui relèvent de l'UIT-R, des questions concernant les aspects juridiques, la vie privée et la sécurité devront également être examinées dans les cadres compétents du point de vue de l'intégrité des appareils hertziens utilisés dans les réseaux intelligents. Ces considérations peuvent avoir un lien avec l'identification de fréquences à utiliser pour les communications hertziennes de réseaux intelligents – en particulier avec la nécessité d'éviter les interceptions, les usurpations d'identité, la corruption des données ou la perte des données de facturation ou de tarification. Cette question a donné lieu à des observations à l'occasion des consultations tenues par le Département de l'énergie et des changements climatiques du Royaume-Uni[[19]](#footnote-19), où différents points de vue ont été exprimés sur la question de savoir si les fréquences utilisées pour les composantes hertziennes des communications de réseaux intelligents devraient être situées dans des bandes attribuées et protégées à cette fin ou dans des bandes dont l'utilisation n'est pas réglementée (utilisées sans licence). Il est à noter que, dans plusieurs pays, les données relatives à la tarification et à la facturation sont considérées comme des données personnelles et sont par conséquent soumises à une protection stricte dans le cadre de la législation applicable à la protection des données.

De nombreuses technologies hertziennes assurent une sécurité et une confidentialité élevées pour protéger les données des utilisateurs dans les applications de réseaux intelligents. Par exemple, les normes IEEE 802 offrent des fonctionnalités de confidentialité et de sécurité très robustes au niveau de la liaison, qui permettent de protéger les données personnelles dans les réseaux câblés et hertziens (que les bandes soient utilisées avec ou sans licence); de même, les technologies élaborées par le 3GPP fournissent des moyens pour assurer l'autorisation, l'authentification, la confidentialité et la sécurité à l'échelle du réseau.

D'autres technologies de communication hertziennes peuvent contribuer à répondre aux exigences des réseaux intelligents, comme les technologies cellulaires ou la radiodiffusion sonore. Les réseaux cellulaires relevant du 3GPP (GSM/EDGE, WCDMA/HSPA et LTE), qui fournissaient au départ des services téléphoniques, ont évolué et assurent aujourd'hui un large éventail d'applications de données, avec prise en charge intégrée de la sécurité et de la qualité de service. Dans des éditions récentes de normes 3GPP, des améliorations ont été apportées du point de vue de la normalisation des communications de type machine (MTC), avec la prise en charge de la gestion des encombrements, un allongement de la durée de vie des batteries des appareils et la simplification de la prise en charge des dispositifs. Les compteurs intelligents offrent des fonctions de surveillance et de commande individuelles assurées grâce à la technologie GSM. En outre, depuis plusieurs dizaines d'années, les réseaux de radiodiffusion à modulation de fréquence aux Etats-Unis et le service de radiodiffusion à 198 kHz à modulation d'amplitude couvrant tout le territoire du Royaume‑Uni sont utilisés pour transmettre des sous‑porteuses sans signal audio qui permettent de passer simplement, dans des zones étendues, d'un tarif à l'autre en fonction de la consommation. Le Comité IEEE 802 s'occupant des normes relatives aux réseaux LAN/MAN a élaboré plusieurs normes qui sont actuellement utilisées pour prendre en charge les applications de réseaux intelligents.

Les activités menées en parallèle à l'UIT-R concernant les technologies de communication pour réseaux intelligents relèvent de la nouvelle Question UIT-R 236/1, «Incidence sur les systèmes de radiocommunication des technologies de transmission de données hertziennes ou filaires utilisées pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique», dont l'étude a été confiée à la Commission d'études 1 de l'UIT-R.

# 6 Débits de données, largeurs de bande, bandes de fréquences et spectre requis pour prendre en charge les besoins des systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité

## 6.1 Aperçu

La Figure 1 est un exemple d'architecture de référence pour réseaux intelligents. Les éléments ci‑après y sont représentés[[20]](#footnote-20):

• Réseau domestique (HAN) – Réseau d'appareils de gestion de l'énergie, d'équipements électroniques numériques grands publics, d'appareils électroménagers commandés ou activés par un signal et d'applications dans un environnement domestique qui constitue l'extrémité domicile du compteur électrique.

• Réseau de jonction extérieure (FAN) – Réseau conçu pour assurer la connectivité aux appareils d'acquisition des données sur le terrain. Le réseau FAN peut assurer une connectivité à la sous‑station située en amont des appareils d'acquisition de données sur le terrain ou une connectivité qui permet d'éviter les sous‑stations et de relier les appareils d'acquisition de données sur le terrain pour former un système de gestion et de commande centralisées (appelé communément système SCADA).

• Réseau de proximité (NAN) – Système réseau visant à assurer une connectivité directe avec les dispositifs terminaux des réseaux intelligents dans une zone géographique relativement petite. Dans la pratique, un réseau NAN peut couvrir quelques pâtés de maison dans un environnement urbain ou des zones de plusieurs kilomètres carrés dans un environnement rural.

• Réseau étendu (WAN).

• Point d'agrégation des données (DAP) – Ce dispositif est un acteur logique qui correspond, dans la plupart des réseaux AMI, à la limite entre les réseaux étendus et les réseaux de proximité (par exemple collecteur, relais de cellule, station de base, point d'accès, etc.).

• Infrastructure de comptage évoluée (AMI) – Système réseau conçu spécialement pour prendre en charge une connectivité bidirectionnelle aux compteurs d'électricité, de gaz et d'eau, et plus particulièrement aux compteurs AMI et, éventuellement, à l'interface des services d'énergie de l'entreprise de services collectifs.

• Surveillance et acquisition de données (SCADA) – Systèmes utilisés pour contrôler au quotidien les opérations du réseau de distribution d'électricité et mener des activités de surveillance selon les besoins.

• Processeur frontal (FEP) – Appareil servant de conduit principal pour envoyer les commandes provenant du système DMS/SCADA et recevoir les informations envoyées par les appareils déployés sur le terrain dans le réseau de distribution.

FIGURE 1

Exemple d'organisation d'un réseau intelligent



Une norme hertzienne donnée peut être appliquée dans plus d'une de ces zones. En outre, dans certaines applications, certaines liaisons peuvent être assurées grâce à des solutions filaires.

## 6.2 Fréquences pour les systèmes de gestion des réseaux d'électricité

Le comptage intelligent est l'une des applications pour les systèmes de gestion des réseaux d'électricité. Les fonctions correspondantes sont les suivantes:

– infrastructure de comptage évoluée (AMI);

– gestion automatique des compteurs (AMM); et

– relevé automatique des compteurs (AMR).

On trouvera ci-après une liste d'exemples de bandes utilisées pour les systèmes hertziens de gestion des réseaux d'électricité dans certaines parties du monde.

TABLEAU 1

Exemples de bandes utilisées pour les systèmes hertziens de gestion   
des réseaux d'électricité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Fréquence (MHz) | Zone/région | Observations concernant l'utilisation effective |
| 40-230 (partie de),  470-694/698 | Amérique du Nord, Royaume‑Uni, Europe, Afrique et Japon | Espaces blancs de la télévision, les règles ont été établies aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et sont en cours d'élaboration en Europe. |
| 169,4-169,8125 | Europe | M-Bus hertzien |
| 220-222 | Certaines parties de la Région 2 de l'UIT | Dans la Région 1 de l'UIT et en Iran, cette gamme fait partie de la bande utilisée pour la radiodiffusion de Terre conformément à l'Accord GE06; n'est pas utilisée par les systèmes AMR/AMI. |
| 223-235 | Chine | Bande soumise à licence |
| 410-430 | Parties de l'Europe |  |
| 450-470 | Amérique du Nord, parties de l'Europe |  |
| 470-510 | Chine | Bande utilisée par les dispositifs à courte portée (SRD) |
| 470-698 | Amérique du Nord et Europe | Dans la Région 1 de l'UIT et en Iran, cette gamme fait partie de la bande utilisée pour la radiodiffusion de Terre conformément à l'Accord GE06; n'est pas utilisée par les systèmes AMR/AMI. |
| 779-787 | Chine |  |
| 868-870 | Europe | Recommandation 70-03 du Comité européen des radiocommunications (ERC) |
| 870-876 | Parties de l'Europe | Recommandation ERC 70-03 |
| 896-901 | Amérique du Nord | Bande soumise à licence, Partie 90 aux Etats-Unis. |
| 901-902 | Amérique du Nord | Bande soumise à licence, Partie 24 aux Etats-Unis. |
| 902-928 | Amérique du Nord, Amérique du Sud, Australie | Bande ISM sans obligation de licence. En Australie, seule la moitié supérieure de la bande est attribuée. |
| 915-921 | Parties de l'Europe | Recommandation ERC 70-03 |
| 917-923.5 | Corée |  |
| 920-928 | Japon |  |

TABLEAU 1 (*fin*)

| Fréquence (MHz) | Zone/région | Observations concernant l'utilisation effective |
| --- | --- | --- |
| 928-960 | Amérique du Nord | Bande soumise à licence, Parties 22, 24, 90 et 101 aux Etats-Unis. |
| 950-958 | Japon | Partagée avec les systèmes RFID passifs. |
| 1 427-1 518 | Etats-Unis et Canada | Dans des parties de la Région 1, à savoir en Europe:  – Il est prévu d'utiliser la gamme 1 452-1 479,2 MHz pour la radiodiffusion de Terre conformément à l'accord Ma02revCO07 (enregistré à l'UIT en tant qu'accord régional) et pour le service mobile pour la capacité additionnelle de liaisons descendantes uniquement, conformément à la décision pertinente de la CE.  – La gamme 1 492-1 518 MHz est utilisée pour les microphones sans fil conformément à l'Annexe 10 de la Recommandation ERC 70-03.  – N'est pas utilisée pour les systèmes AMR/AMI. |
| 2 400-2 483,5 | A l'échelle mondiale |  |
| 3 650-3 700 | Etats-Unis | Licences régionales |
| 5 250-5 350 | Amérique du Nord, Europe, Japon |  |
| 5 470-5 725 | Amérique du Nord, Europe, Japon |  |
| 5 725-5 850 | Amérique du Nord | Bande ISM sans obligation de licence |

Les technologies de la famille cdma2000 multiporteuses du 3GPP2 peuvent également être utilisées pour les applications de gestion du réseau électrique. Les bandes à utiliser sont définies dans la norme 3GPP2 C.0057-E v1.0 – Spécification des classes de bandes pour les systèmes à étalement de spectre cdma2000.

## 6.3 Réseaux domestiques

Différentes solutions de réseau sont déjà déployées pour les réseaux HAN, en fonction des besoins en termes de consommation d'énergie, de débit, de mobilité et de coûts d'installation. Les réseaux HAN les plus courants sont ceux reposant sur les normes IEEE 802.3, IEEE 802.11, IEEE 802.15.4, UIT-T G.9959 (Z-Wave) et UIT-T G.9903 (utilisant parfois le protocole de routage défini dans la Recommandation UIT-T G.9905).

## 6.4 Réseaux WAN/NAN/FAN

Les réseaux de communication WAN/NAN/FAN ont en commun de devoir être capables d'acheminer des données sur des distances relativement longues (quartiers, villes) vers des centres d'opération. Ils peuvent desservir directement le noeud d'extrémité ou servir de liaisons de raccordement. Le type de solution choisie dépend de nombreuses considérations, parmi lesquelles:

– la longueur de la liaison;

– la disponibilité d'un droit de passage (pour les solutions par câble);

– la capacité de la liaison;

– les dispositifs non alimentés sur secteur;

– la disponibilité;

– la fiabilité;

– l'éventuelle obligation d'obtenir une licence pour utiliser le spectre.

Ces solutions sont les suivantes:

– Solutions par câble, lorsqu'il existe un droit de passage. Le fonctionnement du réseau local Ethernet IEEE Std 802.3 est défini pour différents débits, allant de 1 Mbit/s à 100 Gbit/s sur différents supports à fibres optiques ou à fils de cuivre à usage séparé dédié pour différentes distances:

• Réseaux EPON IEEE 802.3

• Réseau Ethernet IEEE 802.3 pour le premier kilomètre

– Solutions utilisant les courants porteurs en ligne à bande étroite:

• UIT-T G.9901

• UIT-T G.9902

• UIT-T G.9903

• UIT-T G.9904

– Normes hertziennes prenant en charge des systèmes hertziens point à multipoint:

• IEEE 802.16

• IEEE 802.20

• IEEE 802.22

• UIT-T G.9904

• Normes de la famille CDMA2000 multiporteuses du 3GPP2

– Normes hertziennes prenant en charge des systèmes hertziens pour réseaux maillés:

• IEEE 802.15.4

• IEEE 802.11

• UIT-T G.9959

# 7 Considérations liées aux brouillages associées à la mise en oeuvre de technologies hertziennes ou filaires de transmission de données utilisées pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité

Le Comité des normes LAN/MAN IEEE 802 a élaboré de nombreuses technologies hertziennes qui assurent des communications résilientes en cas de brouillages permettant de gérer les réseaux de distribution d'électricité sans causer de brouillages.

Les caractéristiques types des normes IEEE 802 sont les suivantes:

– Par exemple, il est établi depuis de nombreuses années que les technologies IEEE 802.11 (Wi- FiTM) et IEEE 802.15.1 (BluetoothTM) peuvent coexister tout en fonctionnant dans la même bande.

– Même si des milliers de dispositifs de réseaux intelligents seront déployés, les exigences en matière de débits de données qui leur seront associées seront peut‑être faibles et, selon toute vraisemblance, ces dispositifs n'émettront pas tous en même temps. Par conséquent, ils peuvent partager efficacement les mêmes fréquences.

– Des régulateurs, comme la Federal Communications Commission et l'Ofcom au Royaume-Uni, ont proposé d'appliquer des limites d'émission strictes dans différentes bandes à respecter obligatoirement pour pouvoir utiliser ces bandes.

– Les nouvelles technologies cognitives de partage des fréquences mises au point dans le cadre du Comité des normes IEEE 802 (par exemple la norme IEEE 802.22-2011TM, également appelée Wi-FARTM) peuvent utiliser efficacement le spectre sans pour autant nuire aux autres utilisateurs primaires fonctionnant dans ces bandes ou dans les bandes adjacentes.

– Les fonctionnalités intégrées dans les appareils fondés sur les normes IEEE 802, comme la détection du spectre, les étiquettes relatives au spectre, la gestion d'ensembles de canaux et la coexistence, permettront de faire en sorte que les brouillages que ces appareils se causent mutuellement ou causent à d'autres appareils soient réduits au minimum.

– Les liaisons Ethernet filaires doivent généralement être conformes aux codes locaux et nationaux applicables à la limitation du brouillage électromagnétique dans le cas de systèmes n'émettant pas.

Les technologies cellulaires mises au point par le 3GPP utilisent des bandes soumises à obligation de licence et, par conséquent, produisent des brouillages maîtrisés. En outre, des techniques évoluées de gestion des brouillages pour de multiples dispositifs sont en place, par exemple la suppression évoluée des brouillages.

Ces solutions 3GPP, qui proposent des technologies pour réseaux de télécommunication cellulaires, comme l'accès radioélectrique, le réseau de transport central et les fonctionnalités de service (et traitent également des codecs, de la sécurité ou de la qualité de service), contiennent des spécifications système complètes. Ces spécifications définissent en outre des points de raccordement pour assurer un accès non radioélectrique au réseau central ainsi que l'interfonctionnement avec les réseaux Wi-Fi.

Les principaux objectifs de toutes ces normes publiées par le 3GPP sont les suivants:

– Rendre le système compatible avec les versions antérieures et ultérieures dans toute la mesure possible, afin de veiller à ce que l'exploitation de l'équipement utilisateur ne soit jamais interrompu.

– Mener des études approfondies sur la coexistence et élaborer des spécifications afin de garantir l'utilisation en partage des bandes de fréquences par les systèmes employant différentes technologies d'accès 3GPP, avec des incidences minimales sur la qualité de fonctionnement.

– Respecter les exigences réglementaires mondiales en matière d'émission.

– Fournir et tenir à jour des technologies d'accès prenant en charge une large gamme de débits et de capacités de données.

En outre, les technologies 3GPP peuvent utiliser des techniques de diversité, par exemple les sauts de fréquences, pour renforcer la protection contre les brouillages et réduire les brouillages causés à d'autres systèmes fonctionnant dans la même bande. Ces technologies utilisent également des techniques de planification et de coordination pour les brouillages, comme la planification des fréquences à l'échelle d'un système et la coordination intercellulaire relative aux brouillages, pour garantir l'utilisation efficace du spectre. Des techniques évoluées de suppression des brouillages sont par ailleurs utilisées au niveau des récepteurs, afin de renforcer la protection contre les brouillages.

Le 3GPP2 a élaboré de nombreuses technologies hertziennes qui assurent des communications résilientes en cas de brouillages permettant la gestion des réseaux de distribution d'électricité sans causer de brouillages. Les normes de la famille cdma2000 multiporteuses 3GPP2 sont les suivantes:

– cdma2000 1x;

– cdma2000 à haut débit de données en paquets (HRDP/EV-DO);

– cdma2000 à haut débit de données en paquets étendue (xHRPD).

Les normes de la famille cdma2000 multiporteuses 3GPP2 sont reconnues par l'UIT comme des technologies IMT telles qu'elles sont décrites dans la Recommandation UIT-R M.1457. Leurs fonctionnalités types sont les suivantes:

– Technologies éprouvées avec commande d'accès sophistiquée permettant de prendre en charge un grand nombre d'utilisateurs en mode accès aléatoire comme en mode trafic avec des brouillages minimes.

– Technologie déjà déployée partout dans le monde pour fournir la connectivité dans une zone géographique étendue.

– Chaque station de base est conçue pour avoir une grande zone de couverture.

– Ensemble complet de spécifications comprenant des spécifications se rapportant aux réseaux, à la sécurité, aux tests et à la qualité de fonctionnement.

# 8 Incidences sur la disponibilité du spectre du déploiement à grande échelle des réseaux filaires et hertziens utilisés pour les systèmes de gestion du réseau de distribution d'électricité

Les technologies hertziennes cellulaires 3GPP et les normes de la famille IEEE 802 ont notamment pour objectif que la disponibilité du spectre ne soit pas affectée par les brouillages associés au déploiement à grande échelle de ces technologies et dispositifs.

Cet aspect est essentiel pour les raisons suivantes:

– Des millions de dispositifs hertziens pour réseaux intelligents sont actuellement en place dans différents pays et dans différentes régions (par exemple en Europe, en Australie et en Amérique du Nord) et fonctionnent dans des bandes utilisées en partage. Ces dispositifs sont de plus en plus nombreux et leur nombre devrait continuer d'augmenter dans ces régions car ils sont performants et efficaces.

– Les appareils mobiles hertziens grand public sont très utilisés partout dans le monde. Chaque appareil peut transférer des gigabits de données chaque mois. En revanche, les dispositifs hertziens pour réseaux intelligents transfèrent des volumes de données beaucoup moins importants. Les bandes soumises à obligation de licence, qui sont gérées par les exploitants hertziens, peuvent facilement permettre de prendre en charge le trafic supplémentaire.

– Grâce aux textes réglementaires existants élaborés par des régulateurs comme la Federal Communications Commission et l'Ofcom, des millions de dispositifs hertziens pour réseaux intelligents fonctionnent sans se nuire mutuellement.

– Les normes hertziennes IEEE 802 font appel à différentes technologies, par exemple les sauts de fréquences, le routage maillé, la fragmentation, le codage et le haut débit en salves, qui permettent de disposer de réseaux hertziens fiables pour les réseaux de distribution intelligents, qui sont en outre résilients en cas d'interruption des liaisons et de coupure d'électricité.

– Les technologies hertziennes cellulaires 3GPP ont recours à différentes techniques comme la modulation et le codage de haut niveau, l'attribution des blocs de ressources, la suppression et l'atténuation des brouillages et la technique MIMO, pour utiliser efficacement le spectre attribué. En outre, le fonctionnement en mode coordonné multipoints assure une robustesse accrue.

– Les nouvelles technologies cognitives de partage des fréquences mises au point dans le cadre du Comité des normes IEEE 802 peuvent utiliser efficacement le spectre sans pour autant nuire aux autres utilisateurs primaires fonctionnant dans ces bandes ou dans les bandes adjacentes.

– Les fonctionnalités intégrées dans les appareils fondés sur les normes IEEE 802, comme la détection du spectre, les étiquettes relatives au spectre, la gestion d'ensembles de canaux et la coexistence, permettront de faire en sorte que les brouillages que ces appareils se causent mutuellement ou causent à d'autres appareils soient réduits au minimum.

– Les technologies hertziennes cellulaires 3GPP évoluent en permanence et de nouvelles fonctionnalités présentant un intérêt pour les réseaux intelligents figureront dans la version 13 de la norme 3GPP.

– Les liaisons Ethernet filaires n'utilisent pas les fréquences et sont généralement conformes aux codes locaux et nationaux applicables à la limitation des brouillages électromagnétiques dans le cas de systèmes n'émettant pas. A ce titre, il ne devrait pas y avoir d'autres considérations liées aux brouillages en ce qui concerne les radiocommunications associées au recours à l'Ethernet dans la mise en oeuvre des technologies et des dispositifs hertziens et filaires utilisés pour appuyer les systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité.

L'un des objectifs des normes de la série 3GPP est que la disponibilité du spectre ne soit pas affectée par les brouillages associés au déploiement à grande échelle de ces technologies et dispositifs compte tenu des éléments suivants:

– déploiement à grande échelle partout dans le monde de systèmes assurant l'itinérance mondiale de millions d'équipements d'utilisateur:

– couverture fiable du réseau cellulaire presque partout dans le monde.

# 9 Conclusion

Les réseaux de communications bidirectionnelles à haute capacité utilisant des technologies hertziennes, les courants porteurs en ligne ou d'autres technologies de télécommunication qui associent des capteurs et des compteurs intelligents peuvent permettre de transformer les réseaux de distribution de services collectifs existants en réseaux intelligents.

Grâce au comptage intelligent et aux communications via les réseaux de distribution intelligents, les consommateurs pourront en principe surveiller et modifier à leur avantage leur mode de consommation. Les entreprises de services collectifs pourront en outre mettre en place des mesures de tarification en temps réel, dans le cadre desquelles les prix pourront être ajustés constamment pour tenir compte de la demande totale et de l'intégrité des réseaux de distribution. Il sera par ailleurs possible, en principe, de réguler la demande due à certains types d'appareils électroménagers et équipements industriels très utilisés.

L'objectif général est qu'il soit possible de surveiller et de contrôler les réseaux intelligents interactifs afin de renforcer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et d'eau, tout en garantissant aux consommateurs une fourniture ininterrompue.

Annexe 1  
  
Exemple de normes existantes concernant les systèmes de gestion   
des réseaux de distribution d'électricité

## A1.1 Normes IEEE

Le Comité IEEE 802 a élaboré différentes normes hertziennes pour les applications du premier kilomètre pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité. On trouvera dans les tableaux ci-après un récapitulatif des caractéristiques techniques et opérationnelles des normes hertziennes IEEE 802 pertinentes.

TABLEAU A1.1

Fonctionnalités techniques et opérationnelles des normes IEEE 802.11

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Fonction | 802.11 | 802.11ah | | 802.11n | 802.11ac |
| Modèle 1[[21]](#footnote-21) | Modèle 2[[22]](#footnote-22) |
| Bandes de fréquences prises en charges (avec ou sans licence) | 2,4 GHz | 900 MHz | 900 MHz | 2,4 GHz | 5 GHz |
| Portée opérationnelle nominale | 1,5 km | 2 km | 2 km | 1 km | 1 km |
| Fonctionnalités de mobilité (nomade/mobile) | Nomade et mobile | Nomade | Nomade | Nomade et mobile | Nomade et mobile |
| Débit de données maximal (sens amont/sens aval si différents) | 2 Mb/s | 156 Mb/s | 1,3 Mb/s | 600 Mb/s | 6 934 Mb/s |
| Méthode duplex (DRT, DRT, etc.) | DRT | | | | |
| Largueur de bande RF nominale | 20 MHz | 1, 2, 4, 8,  16 MHz | 2 MHz | 20,  40 MHz | 20, 40, 80,  160 MHz |
| Techniques de diversité | Spatiale et temporelle | | | | |
| Prise en charge de la technique MIMO (oui/non) | Non | Oui | Non | Oui | Oui |
| Orientation/conformation du faisceau | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Retransmission | Demande automatique de répétition (ARQ) | | | | |
| Correction d'erreur directe | Oui | Convolutionnelle et LDPC | Convolutionnelle et LDPC | Oui | Oui |
| Gestion des brouillages | LBT («écouter avant de parler») | LBT («écouter avant de parler») et sélection des canaux | LBT («écouter avant de parler») et sélection des canaux | LBT («écouter avant de parler») | LBT («écouter avant de parler») |

TABLEAU A1.1 (*fin*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Fonction | 802.11 | 802.11ah | | 802.11n | 802.11ac |
| Modèle 121 | Modèle 222 |
| Gestion de la puissance | Oui | | | | |
| Topologie de connexion | Point à point, à bonds multiples, en étoile | | | | |
| Méthodes d'accès au support | CSMA/CA | | | | |
| Méthodes d'accès multiple | CSMA | CSMA/AMRT | CSMA/AMRT | CSMA | CSMA |
| Découverte et méthode d'association | Balayage passif et actif | | | | |
| Méthodes de qualité de service | Priorité de file d'attente, étiquetage des données de transfert et priorité de trafic | | | | |
| Détection de l'emplacement | Oui | | | | |
| Télémétrie | Oui | | | | |
| Chiffrement | AES-128, AES-256 | | | | |
| Authentification/protection contre les réexécutions | Oui | | | | |
| Echange de clés | Oui | | | | |
| Détection des noeuds malveillants | Oui | | | | |
| Identification unique de l'équipement | Identifiant unique à 48 bits | | | | |

TABLEAU A1.2

Fonctionnalités techniques et opérationnelles des normes IEEE 802.15.4

|  |  |
| --- | --- |
| Fonction | Valeur |
| Bandes de fréquences prises en charges (MHz) | Sans licence: 169, 450-510, 779-787, 863-870, 902-928, 950-958, 2 400‑2 483,5  Avec licence: 220, 400-1 000, 1 427 |
| Portée opérationnelle nominale | OFDM – 2 km  MR-FSK – 5 km  DSSS – 0,1 km |
| Fonctionnalités de mobilité (nomade/mobile) | Nomade et mobile |
| Débit de données maximal (sens amont/sens aval si différents) | OFDM – 860 kb/s  MR-FSK – 400 kb/s  DSSS – 250 kb/s |
| Méthode duplex (DRF, DRT, etc.) | DRT |
| Largueur de bande RF nominale | OFDM – de 200 kHz à 1,2 MHz  MR-FSK – de 12 kHz à 400 kHz  DSSS – 5 MHz |
| Techniques de diversité | Spatiale et temporelle |

TABLEAU A1.2 (*fin*)

|  |  |
| --- | --- |
| Fonction | Valeur |
| Prise en charge de la technique MIMO (oui/non) | Non |
| Orientation/conformation du faisceau | Non |
| Retransmission | ARQ |
| Correction d'erreur directe | Convolutionnelle |
| Gestion des brouillages | LBT («écouter avant de parler»), sélection des canaux, étalement de spectre par saut de fréquence, agilité en fréquence |
| Gestion de la puissance | Oui |
| Topologie de connexion | Point à point, à bonds multiples, en étoile |
| Méthodes d'accès au support | CSMA/CA |
| Méthodes d'accès multiple | CSMA/TDMA/FDMA (dans les systèmes avec sauts) |
| Découverte et méthode d'association | Balayage actif et passif |
| Méthodes de qualité de service | Etiquetage des données de transfert et priorité de trafic |
| Détection de l'emplacement | Oui |
| Télémétrie | Oui |
| Chiffrement | AES-128 |
| Authentification/protection contre les réexécutions | Oui |
| Echange de clés | Oui |
| Détection des noeuds malveillants | Oui |
| Identification unique de l'équipement | Identifiant unique à 64 bits |

TABLEAU A1.3

Caractéristiques de la norme IEEE 802.16

|  |  |
| --- | --- |
| Fonction | Valeur |
| Bandes de fréquences prises en charges (avec ou sans licence) | Bandes de fréquences avec licence entre 200 MHz et 6 GHz |
| Portée opérationnelle nominale | Optimisée pour une portée allant jusqu'à 5 km dans un environnement point à multipoint type, fonctionnelle jusqu'à 100 km |
| Fonctionnalités de mobilité (nomade/mobile) | Nomade et mobile |
| Débit de données maximal (sens amont/sens aval si différents) | 802.16-2012: 34,6 sens amont/60 sens aval Mbit/s avec 1 antenne de station de base d'émission (10 MHz BW).  69.2 sens amont/120 sens aval Mbit/s avec 2 antennes de station de base d'émission (10 MHz BW)  802.16.1-2012: 66,7 sens amont/120 sens aval Mbit/s avec 2 antennes de station de base d'émission (10 MHz BW), 137 sens amont/240 sens aval Mbit/s avec 4 antennes de station de base d'émission (10 MHz BW) |

TABLEAU A1.3 (*fin*)

|  |  |
| --- | --- |
| Fonction | Valeur |
| Méthode duplex (DRF, DRT, etc.) | DRT et DRT définies, DRT le plus souvent utilisée, DRT adaptative pour le trafic asymétrique |
| Largueur de bande RF nominale | Ajustable: de 1,25 MHz à 10 MHz |
| Techniques de diversité | Spatiale et temporelle |
| Prise en charge de la technique MIMO (oui/non) | Oui |
| Orientation/conformation du faisceau | Oui |
| Retransmission | Oui (ARQ et ARQ hybride (HARQ)) |
| Correction d'erreur directe | Oui (codage convolutionnel) |
| Gestion des brouillages | Oui (réutilisation partielle des fréquences) |
| Gestion de la puissance | Oui |
| Topologie de connexion | Point à multipoint, point à point, retransmission à bonds multiples |
| Méthodes d'accès au support | La contention coordonnée suivie d'une qualité de service orientée connexion est prise en charge grâce à l'utilisation de 5 disciplines de service. |
| Méthodes d'accès multiple | OFDMA |
| Découverte et méthode d'association | Découverte autonome, association par CID/SFID |
| Méthodes de qualité de service | Différentiation de la qualité de service (5 classes prises en charge) et prise en charge de la qualité de service orientée connexion |
| Détection de l'emplacement | Oui |
| Télémétrie | Facultative |
| Chiffrement | AES128 – CCM et CTR |
| Authentification/protection contre les réexécutions | Oui |
| Echange de clés | PKMv2 (Section 7.2.2) |
| Détection des noeuds malveillants | Oui, calcul de la clé par code d'authentification de message basé sur un chiffrement (CMAC)/code d'authentification de message haché (HMAC) pour protéger l'intégrité des messages de commande. En outre, valeur ICV des clés pour protéger l'intégrité des unités MPDU. |
| Identification unique de l'équipement | Adresse MAC, certificats X.509, carte SIM facultative |

TABLEAU A1.4

Fonctionnalités techniques et opérationnelles de la norme IEEE 802.20, mode 625k-MC

|  |  |
| --- | --- |
| Fonction | Valeur |
| Bandes de fréquences prises en charges (avec ou sans licence) | Bandes avec licence au-dessous de 3,5 GHz |
| Portée opérationnelle nominale | 12,7 km (max) |

TABLEAU A1.4 (*fin*)

|  |  |
| --- | --- |
| Fonction | Valeur |
| Fonctionnalités de mobilité (nomade/mobile) | Mobile |
| Débit de données maximal (sens amont/sens aval si différents) | Débit maximal de données d'utilisateur de 1 493 Mbit/s dans le sens aval et de 571 kbit/s dans le sens amont dans une largeur de bande de porteuse de 625 kHz. |
| Méthode duplex (DRF, DRT, etc.) | DRT |
| Largueur de bande RF nominale | 2,5 MHz (prend en charge 4 porteuses espacées de 625 kHz), 5 MHz (prend en charge 8 porteuses espacées de 625 kHz) |
| Modulation/rendement de codage – sens amont et sens aval | Modulation et codage adaptatifs, BPSK, QPSK, 8-PSK, 12‑PSK, 16QAM, 24QAM, 32QAM et 64QAM |
| Techniques de diversité | Diversité spatiale |
| Prise en charge de la technique MIMO (oui/non) | Oui |
| Orientation/conformation du faisceau | Sélectivité spatiale du canal et traitement adaptatif du réseau d'antennes. |
| Retransmission | ARQ rapide |
| Correction d'erreur directe | Codage par bloc et codage convolutionnel/décodage Viterbi |
| Gestion des brouillages | Traitement adaptatif des signaux d'antenne |
| Gestion de la puissance | Mécanisme de commande adaptative de puissance (boucle ouverte et boucle fermée). La commande de puissance permettra d'augmenter la capacité du réseau et de réduire la consommation d'électricité dans les sens amont et aval. |
| Topologie de connexion | Point à multipoint |
| Méthodes d'accès au support | Accès aléatoire TDMA-TDD |
| Méthodes d'accès multiple | FDMA-TDMA-SDMA |
| Découverte et méthode d'association | Par authentification mutuelle station de base – terminal utilisateur |
| Méthodes de qualité de service | Le mode 625k-MC définit trois classes de qualité de service qui mettent en oeuvre le model DiffServ de l'IETF: les comportements par saut de réexpédition accélérée (EF), de réexpédition assurée (AF) et de meilleur effort fondés sur les points de code DiffServ. |
| Détection de l'emplacement | Oui |
| Télémétrie | Oui |
| Chiffrement | Chiffrement de flux RC4 et AES |
| Authentification/protection contre les réexécutions | Authentification de la station de base et authentification du terminal utilisateur fondées sur l'utilisation de certificats numériques signés conformément à la norme ISO/CEI 9796 à l'aide de l'algorithme Rivest, Shamir et Adleman (RSA). |
| Echange de clés | Cryptographie à courbe elliptique (en utilisant les courbes K‑163 et K-233 de la norme FIPS-186-2) |
| Détection des noeuds malveillants | Protégée contre les noeuds malveillants |
| Identification unique de l'équipement | Oui |

TABLEAU A1.5

Fonctionnalités techniques et opérationnelles de la norme IEEE 802.22

|  |  |
| --- | --- |
| Fonction | Valeur |
| Bandes de fréquences prises en charges (avec ou sans licence) | 54-862 MHz |
| Portée opérationnelle nominale | Optimisée pour une portée allant jusqu'à 30 km dans un environnement point à multipoint type, fonctionnelle jusqu'à 100 km |
| Fonctionnalités de mobilité (nomade/mobile) | Nomade et mobile |
| Débit de données maximal (sens amont/sens aval si différents) | 22-29 Mb/s, supérieur à 40 Mb/s avec technique MIMO |
| Méthode duplex (DRF, DRT, etc.) | DRT |
| Largueur de bande RF nominale | 6, 7 ou 8 MHz |
| Techniques de diversité | Spatiale, temporelle, codes par bloc, multiplexage spatial |
| Prise en charge de la technique MIMO (oui/non) | Oui |
| Orientation/conformation du faisceau | Oui |
| Retransmission | ARQ, HARQ |
| Correction d'erreur directe | Convolutionnelle, Turbo et LDPC |
| Gestion des brouillages | Oui |
| Gestion de la puissance | Oui, différents états de faible puissance |
| Topologie de connexion | Point à multipoint |
| Méthodes d'accès au support | TDMA/TDD OFDMA, MAC fondé sur la réservation |
| Méthodes d'accès multiple | OFDMA |
| Découverte et méthode d'association | Oui, via ID MAC, CID et SFID de l'équipement |
| Méthodes de qualité de service | Différentiation de la qualité de service (5 classes prises en charge) et prise en charge de la qualité de service orientée connexion |
| Détection de l'emplacement | Géolocalisation |
| Télémétrie | Oui |
| Chiffrement | AES128 – CCM, ECC et TLS |
| Authentification/protection contre les réexécutions | AES128 – CCM, ECC, EAP et TLS, protection contre les réexécution par chiffrement, authentification et étiquetage des paquets. |
| Echange de clés | Oui, PKMv2 |
| Détection des noeuds malveillants | Oui |
| Identification unique de l'équipement | Identifiant unique de l'équipement à 48 bits, certificat X.509 |

## A1.2 Normes UIT-T

Les Recommandations UIT-T de la série G.990x (UIT‑T G.9901, UIT‑T G.9902, UIT‑T G.9903, UIT‑T G.9904) relatives aux courants porteurs en ligne à bande étroite ont été élaborées pour prendre en charge la connectivité et les communications pour réseaux intelligents. On trouvera dans les tableaux ci-après un récapitulatif des fonctionnalités techniques et opérationnelles des deux technologies de courants porteurs en ligne à bande étroite ayant fait leurs preuves, qui ont été définies à l'UIT‑T.

TABLEAU A1.6

Fonctionnalités techniques et opérationnelles des Recommandations   
UIT-T G9903 et UIT-T G.9904

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Fonction | Valeur UIT‑T G.9903 | Valeur UIT‑T G.9904 |
| Bandes de fréquences prises en charge | 35-488 kHz | 42-89 kHz |
| Débit maximal | 42 kbit/s | 128 kbit/s |
| Méthodes d'accès multiple | OFDM | OFDM |
| Correction d'erreur directe | Reed Solomon, convolutionnelle, embrouilleur, entrelaceur, code de répétition | Convolutionnelle, embrouilleur, entrelaceur |
| Topologie de réseau | Maillé | Arborescence |
| Retransmission | ARQ | ARQ |
| Méthodes d'accès au support | CSMA et priorité | CSMA et sans concurrence ou priorité |
| Découverte et méthode d'association | 6loWPAN et fondée sur EAP‑PSK | Procédures spécifiques d'enregistrement sur le réseau |
| Méthodes de qualité de service | Différentiation de la qualité de service avec 2 priorités | Différentiation de la qualité de service avec 4 priorités |
| Chiffrement | AES128 – CCM | AES128 – GCM |
| Authentification/protection contre les réexécution | Mécanismes d'authentification et anti‑réexécution | Mécanismes d'authentification et anti‑réexécution |
| Echange de clés | Oui | Oui |
| Identification unique de l'équipement | Identifiant d'équipement unique à 64 bits | Identifiant d'équipement unique à 64 bits |

## A1.3 Normes 3GPP

Le 3GPP a élaboré différentes normes hertziennes pour les applications du premier kilomètre pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité. On trouvera dans les tableaux ci‑après un récapitulatif des caractéristiques techniques et opérationnelles des normes hertziennes pertinentes du 3GPP.

TABLEAU A1.7

Fonctionnalités techniques et opérationnelles des technologies 3GPP

| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Capacité d'établir de manière fiable une liaison satisfaisante avec le dispositif | % du temps | Dépend du déploiement (type > 99%) | Dépend du déploiement (type > 99%) | Dépend du déploiement (type > 99%) | Dépend du déploiement (type > 99%) |
| Capacité de maintenir une connexion satisfaisante | Taux d'échec pour 1 000 sessions | Dépend du déploiement (type < 1%) | Dépend du déploiement (type < 1%) | Dépend du déploiement (type < 1%) | Dépend du déploiement (type < 1%) |
| Voix |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Données | Débit maximal de données d'utilisateur par utilisateur en Mbits/s | Avec 8 intervalles:  0,1856 Mbit/s (Service général de radiocommuni-cation en mode paquet (GPRS) sens amont/sens aval)  0,5568 Mbit/s (GPRS évolué (EGPRS) sens amont/sens aval)  0,928 Mbit/s (EGPRS2-A sens aval)  0,7424 Mbit/s (EGPRS2-A sens amont)  Version 7: Double porteuse dans le sens aval, 2x (EGPRS, EGPRS2-A)  Version 12:  Multiporteuses dans le sens aval, 2x – 16x (EGPRS, EGPRS2-A) | 2,048 Mbit/s | 346 Mbit/s sens aval; 34 Mbit/s sens amont pour la version 12 | ~4 Gbit/s sens aval; ~1,5 Gbit/s sens amont pour la version 12 |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| Vidéo | Résolution maximale en pixels à x images/s | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Zone géographique de couverture | km2 | Rayon de 35 km avec une avance de synchronisation normale; rayon de 120 km avec une avance de synchronisation rallongée | Rayon de 120 km pour les cellules à portée étendue | Rayon de 120 km pour les cellules à portée étendue | Rayon de 100 km |
| Bilan de liaison | dB | 146,36/ 133,39 dB (Veh A50) (EGPRS)  Avec diversité de réception à la station BTS: 144 dB pour GPRS/EGPRS/EGPRS2-A | Jusqu'à 147 dB | Jusqu'à 147 dB  (extension de couverture supplémentaire prévue pour la version 13) | Jusqu'à 143 dB dans le sens aval; jusqu'à 133 dB dans le sens amont  (extension de couverture supplémentaire prévue pour la version 13) |
| Vitesse maximale de mouvement relatif | km/s | 350 km/h | 350 km/h | 350 km/h | 350 km/h |
| Doppler maximum | Hz | 1 000 avec égaliseur de poursuite de canaux | 648 | 648 | 648 |
| Débit de données maximal dans le sens amont en liaison hertzienne | Mbit/s | 0,271 Mbit/s (GPRS)  0,8125 Mbit/s (EGPRS)  1,0833 Mbit/s (EGPRS2-A) | 1,024 Mbit/s | 34 Mbit/s pour la version 12 | ~1,5 Gbit/s pour la version 12 |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Débit de données maximal dans le sens aval en liaison hertzienne | Mbit/s | 0,271 Mbit/s (GPRS)  0,8125 Mbit/s (EGPRS)  1,3542 Mbit/s (EGPRS2-A)  Version 7: Double porteuse dans le sens aval, 2x (EGPRS, EGPRS2-A)  Version 12:  Multiporteuses dans le sens aval, 2x – 16x (EGPRS, EGPRS2-A) | 2,048 Mbit/s | 346 Mbit/s pour la version 12 | ~4 Gbit/s pour la version 12 |
| Débit de données utile maximal dans le sens amont | Mbit/s | Avec 8 intervalles: 0,1856 Mbit/s (GPRS)  0,5568 Mbit/s (EGPRS)  0,7424 Mbit/s (EGPRS2-A) | 0,960 Mbit/s | ~29 Mbit/s (~15% temps système par rapport à PHY) | ~1,275 Gbit/s (~15% temps système par rapport à PHY) |
| Débit de données utile maximal dans le sens aval | Mbit/s | Avec 8 intervalles:  0,1856 Mbit/s (GPRS)  0,5568 Mbit/s (EGPRS)  0,928 Mbit/s (EGPRS2-A)  Version 7: Double porteuse dans le sens aval, 2x (EGPRS, EGPRS2-A)  Version 12:  Multiporteuses dans le sens aval, 2x – 16x (EGPRS, EGPRS2-A) | 1,920 Mbit/s | ~294 Mbit/s (~15% temps système par rapport à PHY) | ~3,4 Gbit/s (~15% temps système par rapport à PHY) |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Normes pour les radiocommunica-tions publiques fonctionnant dans les bandes sans obligation de licence | GHz L/UL | Peut être mise en oeuvre mais pas spécifiée actuellement | Peut être mise en oeuvre | Peut être mise en oeuvre | Peut être mise en oeuvre  (Accès avec licence-facilité aux bandes sans obligation de licence prévues pour la version 13) |
| Normes pour les radiocommunica-tions publiques fonctionnant dans les bandes avec obligation de licence | GHz L/UL | Bandes multiples conformément à 3GPP 45.005 | Bandes multiples conformément à 3GPP 25.101 | Bandes multiples conformément à 3GPP 25.101 | Bandes multiples conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Normes pour les radiocommunica-tions privées fonctionnant dans les bandes avec obligation de licence | GHz L/UL | Peut être mise en oeuvre mais pas spécifiée actuellement | Peut être mise en oeuvre mais pas spécifiée actuellement | Peut être mise en oeuvre mais pas spécifiée actuellement | Oui, y compris avec fonction «push to talk» (communication vocale instantanée) et technologie directe de dispositif à dispositif. |
| Méthode duplex | DRT/DRF | DRF | DRF et DRT | DRF et DRT | DRF et DRT, y compris DRF semi-duplex |
| Largeur de bande de la porteuse | kHz | 208 kHz @ 99% | 5 MHz pour DRF | 5 MHz pour DRF | 1,4; 3, 5, 10, 15, 20 MHz  Jusqu'à 100 MHz de largeur de bande cumulée avec regroupement de porteuses |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Espacement des canaux | kHz | Espacement de 200 kHz | 5 MHz avec DRF | 5 MHz avec DRF | Espacement nominal des canaux = (BWChannel(1) + BWChannel(2))/2, où BWChannel(1) et BWChannel(2) sont les largeurs de bande de canal des deux porteuses respectives. |
| Nombre de canaux qui ne se chevauchent pas dans la bande de fonctionnement | | Voir 3GPP 45.005 | Voir 3GPP 25.101 | Voir 3GPP 25.101 | Voir 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Efficacité spectrale | bits/s/Hz | 270,8/200= 1,354 (GPRS)  812,5/200 = 4,0625 (EGPRS)  1354,2/200= 6,771 (EGPRS2-A) | 0,2048 bit/s/Hz sens amont; 0,4096 bit/s/Hz sens aval | 2,2 bit/s/Hz sens amont; 5,6 bit/s/Hz sens aval | 15 bit/s/Hz sens amont; 40 bit/s/Hz sens aval |
| Efficacité spectrale moyenne des cellules | bits/s/Hz/cellule | 1,1760 Mbit/s/ MHz/cellule (Veh A50) (EGPRS) | 0,67 sens aval (avec diversité); 0,47 sens amont (Piéton A) | Dépend du scenario de déploiement, exemples de plage: 1,1-1,6 sens aval; 0,7-2,3 sens amont | Dépend du scenario de déploiement, exemples de plage pour la version 8: 1,8‑3,2 sens aval; 0,7-1,05 sens amont |
| Durée de la trame | Ms | 120/26 ms | 10 ms  (2 ms TTI) | 10 ms (2 ms TTI) | 10 ms  (1 ms TTI) |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| Taille maximale des paquets | Octets | 1 560 octets à l'interface RLC | Pas de taille fixe pour DRF (dépend du niveau de modulation et du nombre de codes de découpage des canaux); DRT (3,84 Mbit/s) = 12 750 octets (voir 3GPP 25.321) | 42 192 bits par flux dans sens aval; 22 996 bits dans sens amont | 8 188 octets pour sens aval/sens amont |
| Prise en charge de la segmentation | Oui/Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Technique de diversité | Antenne, polarisation, spatiale, temporelle | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Orientation du faisceau | Oui/Non | Non | Non *(pour version 5)* | Oui | Oui |
| Retransmission | ARQ/HARQ/- | Oui, par exemple ARQ, HARQ –redondance incrémentale | Oui, par exemple ARQ/HARQ | Oui, par exemple ARQ/HARQ | Oui, par exemple ARQ/HARQ |
| Technique de correction d'erreur |  | Codage convolutionnel poinçonné  Turbo ajouté à EGPRS2-A conformément à la version 7 | Convolutionnel et turbo | Convolutionnel et turbo | Turbo; convolution avec bit d'extrémité sur BCH |
| Suppression des brouillages |  | Oui, par exemple suppression des brouillages avec une seule antenne (SAIC) pour sens aval  IRC pour sens amont et sens aval | Non *(pour version 5)* | Oui, pour sens amont et sens aval | Oui |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| Fréquence de fonctionnement |  | Bandes multiples conformément à 3GPP 45.005 | Spécifiée dans 3GPP 25.101 | Spécifiée dans 3GPP 25.101 | Spécifiée dans 3GPP 36.101 |
| Nouvelles tentatives |  | Configurable | Configurable | Configurable | Configurable |
| Indicateur d'intensité du signal à la réception (RSSI) |  | Oui; 64 niveaux entre –110 dBm + échelle et ‑48 dBm + échelle | Oui; 77 niveaux entre −100 dBm et −25 dBm | Oui; 77 niveaux entre −100 dBm et −25 dBm | LTE indique la puissance du signal de référence reçu (RSRP) pour la cellule LTE voisine et la puissance RSSI (77 niveaux entre –100 dBm et –25 dBm) pour les cellules HSPA et EDGE voisines. Voir 3GPP TS 36.133. |
| Paquets perdus |  | Taux d'erreur résiduelle sur les blocs (BLER) = 1% après HARQ | Taux d'erreur résiduelle sur les blocs = 1% après HARQ | Dépend du point de fonctionnement mais, en général, 1% d'erreur résiduelle sur les blocs après HARQ | Dépend du point de fonctionnement mais en général 1% d'erreur résiduelle sur les blocs après HARQ |
| Mécanismes de réduction de la consommation d'énergie |  | Oui, par exemple transmission discontinue (DTX), réception discontinue (DRX) et commande de puissance | Oui, par exemple DTX et DRX | Oui, par exemple DTX et DRX | Oui, par exemple DTX et DRX |
| Prise en charge des états de faible puissance |  | Oui | Oui | Oui, par exemple cycles DTX/DRX plus longs dans tous les états | Oui |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| Point à point |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Point à multipoint |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Radiodiffusion |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Transfert |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Méthode d'accès au support |  | TDMA à commutation de circuits | CDMA à commutation de circuits | CDMA programmé par paquets | OFDMA programmé par paquets |
| Découverte |  | Canal de synchronisation et de diffusion | Canal de synchronisa-tion et de diffusion | Canal de synchronisation et de diffusion | Canal de synchronisation et de diffusion |
| Association |  | Flux de blocs temporaires (TBF) | Par différents identificateurs RNTI | Par l'identificateur HRNTI et ERNTI attribué aux équipements utilisateurs | Par l'identificateur CRNTI |
| Priorité du trafic | diffserv, resserv | Priorités définies par 3GPP | Priorités définies par 3GPP | Priorités définies par 3GPP | Priorités définies par 3GPP |
| Priorité par file d'attente |  | Programmateur dans la station de base | Oui, au niveau du programmateur du Noeud B | Oui, au niveau du programmateur du Noeud B | Oui, au niveau du programmateur du Noeud B |
| Détection de l'emplacement (coordonnées x, y, z) |  | Méthodes aGPS et UTDOA comme spécifiées par 3GPP | Méthodes aGPS et UTDOA comme spécifiées par 3GPP | Méthodes aGPS et UTDOA comme spécifiées par 3GPP | Méthodes A‑GNSS, OTDOA, E‑CID, UTDOA comme spécifiées par 3GPP |
| Télémétrie (indication des distances) |  |  |  |  |  |
| Chiffrement | Algorithmes pris en charge | A5/3, A5/4, GEA3 | KASUMI | KASUMI et SNOW 3G | SNOW 3G/AES |
| Authentification |  | Oui | Oui, mutuelle | Oui, mutuelle | Oui, mutuelle |
| Protection contre les réexécutions |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Echange de clés | Protocoles pris en charge | MILENAGE | MILENAGE | AKA | AKA |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| Sources de brouillage |  | Autres utilisateurs, cellules et réseaux | Autres utilisateurs, cellules et réseaux | Autres utilisateurs, cellules et réseaux | Autres utilisateurs, cellules et réseaux |
| Brouillages dans le même canal |  | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Brouillages dans le canal adjacent |  | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Brouillages dans un autre canal |  | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Prévention des collisions |  | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Mécanismes de protection |  | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérés comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Sensibilité aux autres technologies de radiocommunica-tion brouilleuses |  | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Niveau des brouillages causés aux autres technologies de radiocommunication | | Géré comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Géré comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Géré comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Géré comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Sensibilité aux émissions radioélectriques des lignes électriques |  | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP | Gérée comme indiqué dans spécifications et mises en oeuvre 3GPP |
| Adresse MAC |  |  | Oui | Oui | Oui |

TABLEAU A1.7 (*suite*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| Carte SIM |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Autre identité |  | IMEI | IMEI | IMEI | IMEI |
| Détection des activités malveillantes |  | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Norme de base, organisation de normalisation | Nom de l'organisation de normalisation | ATIS (organisation partenaire du 3GPP) | ATIS (organisation partenaire du 3GPP) | ATIS (organisation partenaire du 3GPP) | ATIS (organisation partenaire du 3GPP) |
| Organisations d'établissement des profils et d'applications | Nom de l'association/du forum |  |  |  |  |
| Plage de température |  | Conformément à 3GPP 45.005 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Sources de bruits radioélectriques – autres équipements de radiocommuni-cation |  | Conformément à 3GPP 45.005 et 45.050 | Conformément à 3GPP 25.942 | Conformément à 3GPP 25.942 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Sources de bruits radioélectriques – Autres équipements électriques |  | Conformément à 3GPP 45.005 et 45.050 | Conformément à 3GPP 25.943 | Conformément à 3GPP 25.943 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Sensibilité du récepteur | dBm | Conformément à 3GPP 45.005 –100 dBm (Veh A120) @ 10% BLER | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Puissance maximale d'émission | dBm | Conformément à 3GPP 45.005 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Paliers de puissance d'émission | dB | Conformément à 3GPP 45.005 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Gain d'antenne | dBi | Conformément à 3GPP 45.005 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |

TABLEAU A1.7 (*fin*)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques de la fonctionnalité | Unité de mesure | GSM/EDGE | UMTS | HSPA+ | LTE |
| Bruit de fond | dBm | Conformément à 3GPP 45.050 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 25.101 et 25.102 | Conformément à 3GPP 36.101 et 36.104 |
| Modulation | GFSK, OFDM, BPSK, GMSK | GMSK, 8-PSK 16QAM/32QAM ajouté dans EGPRS2-A pour la version 7 | BPSK/QPSK | QPSK, 16QAM/64QAM | QPSK, 16QAM/64QAM/256QAM |
| Correction d'erreur directe |  | Code convolutionnel poinçonné | Convolutionnel et turbo | Convolutionnel et turbo | Turbo; convolutionnel avec bit d'extrémité sur BCH |

Des versions récentes des normes 3GPP contiennent des améliorations pour les communications de type machine (MTC), par exemple:

– Etablissement de l'accès pouvant tolérer des retards dans la version 10 (UMTS, HSPA+, LTE)

– Interdiction d'accès étendue dans la version 11 (GSM/EDGE, UMTS, HSPA+, LTE)

– Mode économie d'énergie pour l'équipement utilisateur dans la version 12 (GSM/EDGE, UMTS, HSPA+, LTE)

– Catégorie d'équipement utilisateur de faible complexité dans la version 12 (LTE)

– Le 3GPP a commencé à travailler sur de nouvelles améliorations pour les communications de type machine dans la version 13, en vue par exemple de rendre les dispositifs moins complexes, d'améliorer la couverture et d'allonger la durée de vie de la batterie.

## A1.4 Normes 3GPP2

Le 3GPP2 a élaboré différentes normes hertziennes applicables aux systèmes de gestion des réseaux de distribution d'électricité. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des caractéristiques techniques et opérationnelles des normes hertziennes pertinentes du 3GPP2.

TABLEAU A1.8

Caractéristiques techniques et opérationnelles prévues dans les normes   
de la famille CDMA2000 multiporteuses 3GPP2

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fonction | Valeur | | |
| cdma2000 1x | Communications de données par paquets à haut débit cdma2000 (HRPD/EV‑DO) | Communications de données par paquets à haut débit étendues (xHRPD) |
| Bandes de fréquences prises en charges (avec ou sans licence) | Avec licence, multiples bandes possibles (voir 3GPP2 C.S0057-E) | Avec licence, multiples bandes possibles (voir 3GPP2 C.S0057-E) | Avec licence, multiples bandes possibles (voir 3GPP2 C.S0057-E) |
| Portée opérationnelle nominale | Affaiblissement sur le trajet de 160 dB  (Dans le cas des déploiements en zones urbaines, la portée maximale type est de 5,7 km à 2 GHz selon la méthode d'évaluation 3GPP2 C.R.1002-B. Pour les déploiements particuliers, on peut atteindre une portée maximale de 144 km en optimisant la configuration des paramètres.) | Affaiblissement sur le trajet de 160 dB  (Dans le cas des déploiements en zones urbaines, la portée maximale type est de 5,7 km à 2 GHz selon la méthode d'évaluation 3GPP2 C.R.1002-B. Pour les déploiements particuliers, on peut atteindre une portée maximale de 144 km en optimisant la configuration des paramètres.) | Amérique du Nord couverte dans le cas d'un déploiement à satellite géostationnaire; 11,4 km en cas de déploiements de Terre; 2 GHz |
| Fonctionnalités de mobilité (nomade/mobile) | Nomade et mobile | Nomade et mobile | Nomade et mobile |
| Débit de données maximal (sens amont/sens aval si différents) | 3,1 Mbit/s (porteuse de 1,23 MHz) dans le sens aval 1,8 Mbit/s (porteuse de 1,23 MHz) dans le sens amont; | 4,9 Mbit/s par porteuse de 1,23 MHz, avec jusqu'à 16 porteuses possibles dans le sens aval;  1,84 Mbit/s par porteuse de 1,23 MHz, avec jusqu'à 16 porteuses possibles dans le sens amont. | 3,072 Mbit/s par porteuse de 1,23 MHz dans le sens aval;  0,0384 Mbit/s par canal de 12,8 kHz, jusqu'à 96 canaux de 12,8 kHz pris en charge dans 1,23 MHz dans le sens aval. |
| Méthode duplex (DRF, DRT, etc.) | DRF | DRF | DRF |
| Largueur de bande RF nominale | 1,25 MHz | 1,25 à 20 MHz (de 1 à 16 porteuses) | 1,25 MHz |
| Techniques de diversité | Antenne, polarisation, spatiale, temporelle | Antenne, polarisation, spatiale, temporelle | Antenne, polarisation, spatiale, temporelle |
| Prise en charge de la technique MIMO (oui/non) | Non | Oui | Non |

TABLEAU A1.8 (*suite*)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fonction | Valeur | | |
| cdma2000 1x | Communications de données par paquets à haut débit cdma2000 (HRPD/EV‑DO) | Communications de données par paquets à haut débit étendues (xHRPD) |
| Orientation/conformation du faisceau | Oui | Non | Non |
| Retransmission | HARQ | HARQ | HARQ |
| Correction d'erreur directe | Convolutionnelle et turbo | Convolutionnelle et turbo | Convolutionnelle et turbo |
| Gestion des brouillages | Oui, plusieurs techniques, comme suppression des brouillages au niveau du récepteur, commande de puissance, etc. | Oui, plusieurs techniques, comme suppression des brouillages au niveau du récepteur, commande de puissance, etc. | Oui, plusieurs techniques, comme suppression des brouillages au niveau du récepteur, commande de puissance, etc. |
| Gestion de la puissance | Oui, différents états de faible puissance | Oui, différents états de faible puissance | Oui, différents états de faible puissance |
| Topologie de connexion | Point à multipoint | Point à multipoint | Point à multipoint |
| Méthodes d'accès au support | CDMA | CDMA (RL)/TDMA (FL) | FDMA (RL)/TDMA (FL) |
| Découverte et méthode d'association | Oui, le dispositif mobile recherche en permanence la station de base qui émet le plus fort. Il s'enregistre auprès d'un groupe de stations de base et s'associe à celle qui émet le plus fort lorsqu'il transmet/reçoit des données. Il s'enregistre et éventuellement reçoit un identifiant MAC. | Oui, le dispositif mobile recherche en permanence la station de base qui émet le plus fort. Il s'enregistre auprès d'un groupe de stations de base et s'associe à celle qui émet le plus fort lorsqu'il transmet/reçoit des données. Il s'enregistre et reçoit un identifiant MAC. | Oui, le dispositif mobile recherche en permanence la station de base qui émet le plus fort. Il s'enregistre auprès d'un groupe de stations de base et s'associe à celle qui émet le plus fort lorsqu'il transmet/reçoit des données. |
| Méthodes de qualité de service | Oui, priorités définies selon 3GPP2 | Oui, priorités définies selon 3GPP2 | Oui, priorités définies selon 3GPP2 |
| Détection de l'emplacement | Oui, GNSS et AFLT | Oui, GNSS et AFLT | Non |
| Télémétrie | Oui, fondée sur le temps de propagation aller-retour | Oui, fondée sur le temps de propagation aller-retour | Non spécifiée |
| Chiffrement | Algorithme de chiffrement de message cellulaire (CMEA); AES | AES | AES |

TABLEAU A1.8 (*fin*)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fonction | Valeur | | |
| cdma2000 1x | Communications de données par paquets à haut débit cdma2000 (HRPD/EV‑DO) | Communications de données par paquets à haut débit étendues (xHRPD) |
| Authentification/protection contre les réexécutions | Oui; CAVE et AKA | Oui; CHAP et AKA | Oui; CHAP et AKA |
| Echange de clés | CAVE, SHA-1 et SHA-2 pour AKA | SHA-1, SHA-2 et MILENAGE | SHA-1, SHA-2 et MILENAGE |
| Détection des noeuds malveillants | Oui, la station de base peut être authentifiée. | Oui, la station de base peut être authentifiée. | Oui, la station de base peut être authentifiée. |
| Identification unique de l'équipement | Utilisation d'identifiants MEID de 60 bits et carte sim (facultatif) | Utilisation d'identifiants MEID de 60 bits et carte sim (facultatif) | Utilisation d'identifiants MEID de 60 bits et carte sim (facultatif) |

Annexe 2  
  
Réseaux intelligents en Amérique du Nord

## A2.1 Introduction

Aux Etats-Unis et au Canada, les organismes publics ont reconnu que les fonctionnalités haute capacité en temps réel d'un réseau intelligent permettront aux entreprises de services collectifs et aux utilisateurs finals de bénéficier de tous les avantages économiques et environnementaux qu'offrent les ressources renouvelables, en particulier les ressources renouvelables décentralisées[[23]](#footnote-23). De même, ces fonctionnalités devraient permettre de profiter pleinement des avantages que peuvent offrir des grilles tarifaires dynamiques et des applications permettant d'ajuster l'offre en fonction de la demande, qui ont besoin de pouvoir interagir avec plusieurs milliers de dispositifs en temps réel[[24]](#footnote-24).

## A2.2 Objet du déploiement des réseaux intelligents

Aux Etats-Unis et au Canada, les autorités reconnaissent déjà qu'un réseau de communication pleinement intégré fait partie intégrante d'un réseau intelligent. Par exemple, il a été établi dans le cadre de l'initiative Modern Grid soutenue par le Département de l'énergie américain que «*la mise en oeuvre de communications intégrées est un besoin incontournable [pour un réseau de distribution intelligent], motivé par les autres technologies clés qui en ont besoin et essentiel pour le réseau de distribution d'énergie moderne …*»[[25]](#footnote-25)

Il est en outre précisé que «*des technologies de communications bidirectionnelles haut débit et parfaitement intégrées permettront les indispensables échanges d'informations et d'énergie en temps réel*»[[26]](#footnote-26).

Les autorités de plusieurs Etats[[27]](#footnote-27), ainsi que d'autres parties prenantes du secteur, mettent eux aussi en avant des fonctionnalités de communication avancées. Par exemple, en Ontario, le Smart Grid Forum a récemment déclaré que «les technologies de communication sont au coeur du réseau intelligent. [Ces technologies] font parvenir les données fournies par les compteurs, les capteurs, les régulateurs de tension, les unités mobiles et tout un éventail d'autres dispositifs sur le réseau de distribution, vers les systèmes informatiques et les autres équipements nécessaires pour transformer ces données en renseignements décisionnels»[[28]](#footnote-28).

Annexe 3  
  
Réseaux intelligents en Europe

## A3.1 Introduction

L'Europe a beaucoup investi en termes de compétences techniques et de ressources pour comprendre et promouvoir les réseaux intelligents en tant que solution pour surmonter les difficultés qu'elle rencontre en matière de changements climatiques et d'efficacité énergétique, notamment grâce à toutes les initiatives suivantes:

– **Rapport de Fiona Hall, Membre du Parlement européen, «Plan d'action pour l'efficacité énergétique: réaliser le potentiel» (janvier 2008)**[[29]](#footnote-29), dans lequel est reconnue l'importance des technologies de l'information et de la communication pour contribuer à générer des gains de productivité supplémentaires, dépassant l'objectif de 20% de l'UE, et selon lequel «*certaines technologies, telles que la technologie des réseaux intelligents… devraient… faire l'objet de recommandations politiques efficaces.»*

– **Position du Parlement européen (arrêtée en première lecture) sur la Directive concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (juin 2008)**[[30]](#footnote-30), selon laquelle des «*formules tarifaires, alliées à l'introduction de* ***compteurs et******de réseaux intelligents****, promeuvent un comportement favorisant l'efficacité énergétique et des coûts aussi bas que possible pour les clients résidentiels, et en particulier ceux en situation de pauvreté énergétique*».

– **Plate-forme technologique européenne sur les réseaux de distribution intelligents**[[31]](#footnote-31) dont la mission est de «formuler et de promouvoir une vision pour le développement des réseaux d'électricité européens à l'horizon 2020», et qui étudie en particulier comment les TIC évoluées peuvent aider à rendre les réseaux d'électricité souples, accessibles, fiables et économiques conformément à l'évolution des besoins en Europe.

– **Projet ADRESS**[[32]](#footnote-32) (Réseaux de distribution actifs avec intégration complète de la demande et des ressources d'énergie décentralisées), qui est un projet financé par l'UE visant à fournir un cadre commercial et technique détaillé pour le développement d'une «demande active» dans les réseaux intelligents de demain. Il rassemble 25 partenaires de 11 pays européens représentant la totalité de la chaîne d'approvisionnement en électricité. Les courants porteurs en ligne sont un élément important des projets en cours dans le cadre de l'initiative ADDRESS[[33]](#footnote-33).

## A3.2 Activités européennes menées dans certains Etats Membres[[34]](#footnote-34)

### A3.2.1 Initiative industrielle européenne sur les réseaux de distribution d'électricité

La Commission européenne a lancé l'initiative industrielle européenne sur les réseaux de distribution d'électricité[[35]](#footnote-35) dans le cadre du Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (Plan SET).

Le 22 novembre 2007, la Direction générale de l'énergie et la Direction générale pour la recherche de la Commission européenne ont proposé le Plan SET en vue de rendre plus rapidement disponibles de nouvelles technologies énergétiques et de créer un cadre européen à long terme pour le développement des technologies énergétiques. Le Plan SET permet de combiner la coordination de la Commission européenne, les capacités de recherche des grandes universités et des principaux instituts européens, l'engagement de l'industrie européen et la volonté des Etats Membres. L'un des deux défis que permettra de relever le Plan SET est la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer des activités de recherche et les infrastructures connexes, des projets de démonstration à l'échelle industrielle et des projets de première application commerciale. Dans sa communication relative au Plan SET, la Commission a annoncé l'augmentation des budgets du Septième programme-cadre de la Communauté européenne (2007-2013) et du Programme Energie intelligente pour l'Europe.

Le budget annuel moyen consacré à la recherche dans le domaine de l'énergie (CE et Euratom) s'élèvera à 886 millions d'euros, contre 574 millions d'euros pour les programmes précédents[[36]](#footnote-36). Le budget annuel moyen affecté au Programme Energie intelligente pour l'Europe sera multiplié par deux par rapport aux budgets précédents, pour s'élever à 100 millions d'euros.

Afin d'associer l'industrie européenne à ses travaux, la Commission européenne a proposé de lancer, au printemps 2009, six Initiatives industrielles européennes dans les domaines suivants: énergie éolienne; énergie solaire; bioénergies; captage, transport et stockage du dioxyde de carbone; réseaux électriques; et fission nucléaire. Ces initiatives visent à renforcer la recherche et l'innovation dans le secteur de l'énergie, à accélérer le déploiement des technologies et à élaborer des stratégies sortant des sentiers battus. Elles permettent d'associer des ressources adaptées et des acteurs des secteurs industriels, offrant une valeur ajoutée grâce au partage des risques, à des partenariats public‑privé et à un financement au niveau européen.

L'initiative industrielle européenne sur les réseaux de distribution d'électricité devrait porter principalement sur l'élaboration du système d'électricité intelligents, comprenant le stockage, et sur la création d'un Centre européen pour mettre en oeuvre un programme de recherche sur le réseau de transmission européen[[37]](#footnote-37), l'objectif étant à terme de mettre en place un réseau de distribution d'électricité intelligent européen unique, capable de prendre en charge l'intégration massive de sources d'énergie renouvelables et décentralisées[[38]](#footnote-38). Comme pour d'autres initiatives industrielles européennes, l'initiative sur les réseaux de distribution d'électricité devra être associée à des objectifs mesurables en termes de réduction des coûts ou d'amélioration de l'efficacité.

### A3.2.2 Plate-forme technologique nationale – Réseaux intelligents en Allemagne

L'initiative «E-Energie: Système énergétique fondé sur les TIC de demain»[[39]](#footnote-39) est une nouvelle priorité en termes d'appui et de financement, qui s'inscrit dans le cadre de la politique technologique du Gouvernement fédéral. Comme pour les expressions «E-Commerce» ou «E-Gouvernement», l'expression «E-Energie» désigne l'interconnexion numérique complète et le contrôle et la surveillance informatiques du système de fourniture d'énergie dans sa totalité.

Il a été décidé que le secteur de l'électricité serait le premier visé par le projet, étant donné que les problèmes à résoudre en termes d'interaction en temps réel et d'intelligence informatique sont particulièrement importants du fait de la possibilité limitée de stocker l'électricité. L'objectif du projet E-Energy est avant tout de mettre en place des projets régionaux servant de modèles afin de montrer comment utiliser au mieux l'immense potentiel d'optimisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour accroître l'efficacité, la sécurité de la fourniture et la compatibilité environnementale (piliers des politiques énergétiques et climatiques) en matière de fourniture d'énergie et comment, par la suite, créer des emplois et développer de nouveaux marchés. Elément particulièrement innovant du projet, des concepts de systèmes TIC favorisant l'intégration, qui optimisent l'efficacité, la sécurité de la fourniture et la compatibilité environnementale de l'ensemble du système de fourniture d'électricité tout au long de la chaîne – de la production et du transport à la distribution et la consommation – sont mis au point et testés en temps réel dans le cadre de ces projets régionaux E-Energy modèles.

Afin d'accélérer la mise au point d'innovations et d'élargir les retombées, le programme E-Energy était concentré sur les trois aspects suivants:

1) Création d'un marché E-Energy qui facilite les transactions légales et les accords commerciaux électroniques entre tous les acteurs du marché.

2) Interconnexion numérique et informatisation des systèmes et composants techniques, ainsi que des activités de commande des processus et de maintenance fondées sur ces systèmes et composants, afin de garantir une grande indépendance de la surveillance, de l'analyse, de la commande et de la régulation du système technique dans son ensemble.

3) Création d'un lien électronique entre le marché de l'énergie électronique et l'ensemble du système technique afin d'assurer l'interaction numérique en temps réel des opérations commerciales et technologiques.

Un concours technologique E-Energy a été organisé, dans le cadre duquel six projets pilotes ont été récompensés. Chaque projet portait sur un système complet, couvrant toutes les activités économiques intervenant dans la fourniture d'énergie, à la fois au niveau du marché et au niveau de l'exploitation technique.

En plus des fonds propres des entreprises participantes, ce programme sur quatre ans mobilisera quelque 140 millions d'euros pour le développement de six projets régionaux E-Energy modèles:

– Projet eTelligence pour la région de Cuxhaven  
**Objet**: Intelligence pour la fourniture d'énergie, les marchés et les réseaux de distribution d'électricité

– Projet E-DeMa pour la région de la Ruhr  
**Objet**: Systèmes d'énergie intégrés décentralisés pour créer le marché E-Energy de demain

– Projet MeRegio  
**Objet**: Réduction au minimum des émissions produites dans une région

– Projet pour la ville de Mannheim  
**Objet**: Projet mené dans le cadre du projet pilote pour la région Rhin‑Neckar

– Projet RegModHarz   
**Objet**: Modèle de récupération de l'énergie mis en oeuvre à Harz

– Projet Smart Watts pour la région d'Aix-la-Chapelle  
**Objet**: Renforcement de l'efficacité et multiplication des avantages pour les consommateurs grâce à «l'Internet de l'énergie»

En plus des coordonnateurs des projets, d'autres acteurs comme des fabricants d'équipements électriques, des intégrateurs de systèmes, des fournisseurs de services, des instituts de recherche et des universités sont associés au projet.

D'ici à 2012, les projets régionaux modèles sélectionnés devaient développer leurs propositions prometteuses jusqu'au stade de la mise sur le marché et tester les possibilités de commercialisation pour une application au quotidien.

Annexe 4  
  
Réseau intelligent au Brésil

## A4.1 Introduction

Le Ministère des mines et de l'énergie a encouragé les études relatives aux technologies qui pourraient être utilisées pour le concept de réseau intelligent. Ces études étaient motivées par la nécessité de réduire les pertes techniques et non techniques et d'accroître l'efficacité du système tout entier pour améliorer la fiabilité, la résilience, la sécurité, etc. Il y a peu, un groupe d'étude bénéficiant de l'appui du Ministère brésilien a mis en avant plusieurs problèmes liés au système d'électricité actuel et a présenté des technologies et des solutions qui pourraient permettre de réduire les pertes et d'améliorer l'efficacité de ces systèmes. Les études menées tenaient également compte des aspects économiques, en particulier du coût qui pourrait être acceptable pour l'installation de plus de 45 millions de compteurs dans le pays.

## A4.2 Secteur brésilien de l'électricité

Actuellement, le Brésil a une capacité de production de plus de 114 GW pour plus de 67 millions de clients. Comme le montre la Figure A4.1, la capacité de production du Brésil provient surtout de centrales hydroélectriques et thermoélectriques, qui produisent 94% de la capacité totale.

FIGURE A4.1

Capacité de production d'électricité du Brésil



La consommation moyenne au Brésil est de 68 GW, avec des pics à plus de 70 GW. Récemment, le secteur de l'électricité a annoncé qu'il prévoyait une augmentation de la consommation d'environ 60%, ce qui suppose un système électrique efficace sur le plan énergétique.

A titre de première étape pour atteindre cette efficacité, le Ministère estime qu'il faut en priorité réduire les pertes techniques et non techniques dans les systèmes d'électricité. Les pertes techniques s'élèvent à 5% dans le système de transmission et à 7% dans le système de distribution. En outre, les pertes non techniques, par exemple les raccordements non autorisés aux systèmes de distribution, s'élèvent à 7%.

Vu ces chiffres, le Brésil risque de rencontrer d'importantes difficultés pour mettre au point un système d'électricité permettant d'accroître l'efficacité et de réduire les pertes.

## A4.3 Groupe d'étude brésilien sur le réseau intelligent

Afin de comprendre le concept de réseau intelligent, le Ministère des mines et de l'énergie a créé en mai 2010 un groupe d'étude composé de membres des secteurs de l'électricité et des télécommunications. Ce groupe a notamment pour objectif d'évaluer la possibilité d'appliquer ce concept au réseau de distribution d'électricité brésilien afin d'accroître l'efficacité du système.

Mi-mars 2011, un rapport a été présenté au Ministre des mines et de l'énergie concernant les technologies les plus modernes dans ce domaine. Il contenait des renseignements sur les concepts de réseau intelligent, ainsi que des informations techniques sur des questions économiques, de facturation et de télécommunication.

S'agissant des télécommunications, l'étude tenait compte des technologies et des ressources disponibles au Brésil et des types de technologies utilisés dans d'autres pays qui pourraient être appliqués au Brésil. Dans un premier temps, la stratégie adoptée par le Gouvernement brésilien consiste à s'intéresser en particulier au déploiement d'une infrastructure de comptage évolué.

Dans le cadre de cette étude, un groupe technique s'est rendu aux Etats-Unis en octobre 2010, pour recueillir des informations sur les questions liées aux réseaux intelligents. En général, il a été constaté que la quasi-totalité des technologies de télécommunication déployées pour prendre en charge les fonctionnalités de réseaux intelligents pourraient être appliquées dans le cas du Brésil.

## A4.4 Questions liées aux télécommunications

Il a été constaté que plusieurs types de technologies de télécommunication peuvent être appliqués dans le même but. Par exemple, il est possible d'utiliser les technologies Zig-Bee et Mesh Grid pour relever les compteurs de consommation d'énergie des utilisateurs finals. Pour les liaisons de raccordement, les technologies Wi-Max, GPRS, 3G, 4G, etc., peuvent toutes être utilisées. Chaque solution est choisie en fonction d'aspects techniques comme le spectre disponible, les conditions de propagation, le débit, etc.

Actuellement, on ne connaît pas avec certitude le débit de raccordement nécessaire pour les applications de réseaux intelligents. Il s'agit pourtant d'une information capitale dans le cadre des projets de réseau intelligent pour choisir la solution adaptée et définir les exigences en ce qui concerne les ressources spectrales, comme la largeur de bande, les limites des brouillages préjudiciables causés à d'autres services, les limites de puissance et les aspects liés à la propagation. Jusqu'à présent, aucune étude n'a été consacrée aux exigences pour le système de télécommunication qui pourrait être appliqué pour les réseaux intelligents.

Nous nous intéressons aux techniques de mesure des champs électriques dans le cadre de l'utilisation des courants porteurs en ligne dans la bande d'ondes kilométriques pour les applications de réseaux intelligents. Il y a peu, plusieurs entreprises au Brésil ont indiqué qu'elles souhaitaient faire certifier des équipements CPL utilisant des porteuses aux environs de 80 kHz et une largeur de bande de 20 kHz pour le comptage intelligent. La réglementation prévoit des restrictions des émissions aux environs de cette fréquence et la valeur limite du champ électrique est donnée pour des mesures faites à 300 m de la source.

## A4.5 Données techniques

Il est essentiel de présenter des données sur le débit de raccordement, le temps de latence, la résilience, la fiabilité, etc., que l'on jugerait adaptés pour le réseau intelligent pour pouvoir planifier les ressources nécessaires en termes d'infrastructure et de spectre et éviter l'obsolescence et le gaspillage des ressources.

## A4.6 Mesures dans la bande d'ondes kilométriques

En outre, aux fins de l'application de la loi, en vue d'éviter les procédures compliquées de mesure des champs électriques en zones urbaines et compte tenu de la réglementation stricte, il est reconnu que d'autres procédures, comme la mesure de la puissance, seraient moins lourdes que l'utilisation d'analyseurs de spectre raccordés à une antenne en ondes kilométriques.

## A4.7 Conclusion

Vu la nature stratégique de la mise en oeuvre des réseaux intelligents dans les pays en développement, nous demandons aux autres administrations de soumettre des contributions sur les données techniques et les mesures en ondes kilométriques comme indiqué ci-dessus.

Annexe 5  
  
Réseau intelligent en République de Corée

## A5.1 Feuille de route sur un réseau intelligent en Corée

Afin de lutter contre les changements climatiques, la Corée a reconnu qu'il est nécessaire de déployer un réseau intelligent qui servira d'infrastructure dans l'optique d'un passage à une industrie verte à faible empreinte carbone et du respect des obligations du pays en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, le Gouvernement coréen met en oeuvre l'initiative sur le réseau de distribution intelligent, qui fait partie des politiques nationales mises en oeuvre pour parvenir à une «croissance verte à faible empreinte carbone».

En 2009, la Commission pour une croissance verte de la Corée a présenté son projet «Construire un pays vert évolué» et a exposé les grandes lignes de la feuille de route pour un réseau intelligent[[40]](#footnote-40). A partir de novembre 2009, les avis et les observations d'experts du secteur privé, des milieux universitaires et des instituts de recherche ont été recueillis et ont servi à l'élaboration de la version finale de la feuille de route qui a été présentée en janvier 2010. Conformément à cette feuille de route nationale, le projet de réseau intelligent est mis en oeuvre dans les cinq domaines ci-après, l'objectif étant de construire un réseau intelligent couvrant l'ensemble du pays d'ici à 2030:

1) Réseau de distribution d'électricité intelligent

2) Bâtiments intelligents

3) Transports intelligents

4) Energies renouvelables intelligentes

5) Service d'électricité intelligent.

Le projet de réseau intelligent de la Corée sera mis en oeuvre en trois phases: la première phase consiste à construire et à mettre en service une zone test servant de banc d'essai pour réseaux intelligents afin de tester les technologies pertinentes. La deuxième phase consiste à étendre la zone test aux grandes agglomérations tout en ajoutant des éléments intelligents à l'extrémité consommateur. La dernière phase consiste à achever la mise en place, dans l'ensemble du pays, du réseau intelligent prenant en charge tous les réseaux de communication qui lui sont associés.

FIGURE A5.1

Feuille de route pour un réseau intelligent en Corée

|  | **Première phase  (2010‑2012)** | **Deuxième phase (2012‑2020)** | **Troisième phase (2021‑2030)** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Phase de mise en oeuvre** | «Construction et mise en service de la zone test servant de banc d'essai pour réseaux intelligents» (validation technique) | «Elargissement aux zones urbaines» (consommateurs intelligents) | «Achèvement du réseau national de distribution d'électricité (réseau de distribution d'électricité intelligent) |
| **Réseau de distribution d'électricité intelligent** | – Surveillance du réseau de distribution d'électricité en temps réel  – Transmission d'énergie numérique  – Exploitation d'un système de distribution optimal | – Prévoir les pannes possibles des réseaux d'électricité  – Raccorder le système d'électricité à celui des autres pays  – Raccorder le système de fourniture d'électricité aux moyens de production décentralisés et aux dispositifs de stockage de l'énergie | – Auto-rétablissement des réseaux de distribution d'électricité  – Exploitation d'un réseau intelligent intégré pour l'énergie |
| **Consommateur intelligent** | – Gestion de l'énergie dans les foyers intelligents  – Différents choix pour les consommateurs, notamment pour les prix | - Gestion intelligente de l'énergie dans les bâtiments/usines  – Encourager les consommateurs à produire de l'électricité | – Habitations/bâtiments passifs |
| **Transports intelligents** | – Construction et tests d'installations de recharge de véhicules électriques  – Exploitation de véhicules électriques dans le cadre d'un projet pilote | – Extension des installations de recharge de véhicules électriques dans l'ensemble du pays  – Maintenance et gestion efficaces des véhicules électriques | – Généraliser la disponibilité d'installations de recharge  – Diversifier les méthodes de facturation  – Utiliser des dispositifs portables pour le stockage de l'énergie |
| **Energies renouvelables intelligentes** | – Exploitation de micro‑réseaux de distribution en raccordant des moyens de production décentralisés, des dispositifs de stockage et des véhicules électriques  – Elargissement de l'utilisation des dispositifs de stockage d'énergie et des moyens de production décentralisés | – Exploitation optimale des systèmes d'électricité avec micro‑réseaux  – Elargissement de l'application des dispositifs de stockage de l'énergie | – Mettre l'énergie renouvelable à la disposition de tous |
| **Service d'électricité intelligent** | – Les consommateurs choisissent le prix de leur électricité  – Les consommateurs revendent l'énergie renouvelable qu'ils produisent | – Promouvoir les transactions concernant les produits dérivés de l'énergie électrique  – Mettre en oeuvre, dans l'ensemble du pays, un système de tarification en temps réel  – Permettre l'arrivée de participants volontaires sur le marché | – Encourager différents types de transactions relatives à l'énergie électrique  – Promouvoir la convergence pour le marché des secteurs reposant pour l'électricité  – Devenir leader sur le marché de l'énergie en Asie du Nord-Est |

Une fois la troisième phase menée à bien, les retombées et les avantages associés au réseau intelligent seront notables: grâce à ce réseau, la Corée prévoit de réduire la consommation d'électricité nationale de 6%, tout en facilitant l'utilisation plus large d'énergies nouvelles ou renouvelables, comme les énergies éoliennes et solaires. En outre, la Corée réduira de 230 millions de tonnes ses émissions de gaz à effet de serre et créera 50 000 emplois par an, sur un marché intérieur qui représentera 68 milliards de wons d'ici à 2030. Le savoir-faire accumulé permettra à la Corée de progresser sur le marché international. La croissance verte dans le pays contribuera grandement à la lutte contre le réchauffement de la planète dans l'avenir.

Pour le pays, le projet de réseau intelligent vise à accroître l'efficacité énergétique et à mettre en oeuvre une infrastructure utilisant les énergies vertes en construisant une infrastructure respectueuse de l'environnement qui produit moins d'émissions de dioxyde de carbone. Pour l'industrie, ce projet vise à garantir un nouveau moteur de croissance qui permettra à la Corée d'entrer dans l'ère de la croissance verte. Pour les habitants, l'objectif de ce projet est de mettre en place un mode de vie écologique à faible empreinte carbone, en améliorant la qualité de vie moyennant l'adoption d'habitudes écologiques à faible empreinte carbone.

## A5.2 Mise au point des technologies

La zone test du réseau intelligent (10 MW) sera une ville de 3 000 foyers et comprendra au total deux sous‑stations avec au moins deux bancs et, pour chaque banc, deux lignes de distribution. C'est dans cette zone que seront menés des programmes de recherche sur «la transmission d'énergie à l'aide des technologies de l'information» et sur les nouvelles ressources d'énergie renouvelable.

Une dizaine de consortiums dans cinq domaines ont participé aux tests des technologies et à l'élaboration de modèles commerciaux, le projet ayant été mis en oeuvre en deux étapes, comme indiqué dans le Tableau A5.1.

TABLEAU A5.1

Plan de mise en oeuvre de la zone test de Jeju par phase

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Etape | Période | Principaux domaines | Principaux éléments |
| Phase de base (construction de l'infrastructure) | 2010 ~ 2011 | Réseaux de distribution d'électricité intelligents  Bâtiments intelligents  Transports intelligents | Raccorder les réseaux associés au réseau de distribution et les consommateurs, les réseaux associés au réseau de distribution et les véhicules électriques |
| Phase de développement (exploitation intégrée) | 2012 ~ 2013 | Energies renouvelables intelligentes  Service d'électricité intelligent | – Fournir de nouveaux services d'électricité  – Prendre en charge les sources d'énergie renouvelable dans le réseau de distribution d'électricité |

Annexe 6  
  
Réseau intelligent en Indonésie

## A6.1 Introduction

La mise en oeuvre d'un réseau intelligent a nécessité des équipements technologiques modifiant le flux de service depuis la centrale électrique vers les clients, avec sept grands domaines: production de gros, transmission, distribution, clients, exploitation, marché et fourniture de services. Pour chaque domaine, des éléments de réseaux intelligents sont connectés entre eux grâce à des technologies analogiques ou numériques de communications bidirectionnelles qui permettent de rassembler des informations et servent à faire circuler l'information et l'électricité. La connexion est un élément essentiel dans le réseau intelligent pour pouvoir accroître l'efficacité, la fiabilité, la sécurité, la rentabilité et la pérennité de la production et de la distribution d'électricité.

FIGURE A6.1

Interaction entre les acteurs du réseau intelligent



Un réseau intelligent est un réseau de système à système, qui comprend trois couches principales: couche électricité et énergie, couche communication et couche technologies de l'information. Ces couches sont des éléments essentiels pour les flux électriques et les flux de communication.

La consommation d'électricité/d'énergie et les prix correspondants sont orientés à la hausse, tout comme le nombre d'abonnés au service mobile.

## A6.2 Développement du réseau intelligent et questions à résoudre

Le Gouvernement indonésien a conscience qu'un réseau intelligent pourrait offrir une nouvelle solution pour utiliser efficacement électricité. L'organisme public compétent a donc élaboré un projet pilote de mise en oeuvre d'un réseau intelligent dans l'est de l'Indonésie. Ce projet a été mené par l'agence pour l'évaluation et l'application des technologies, en coopération avec PLN (la compagnie nationale d'électricité).

Le développement du réseau intelligent suppose de résoudre plusieurs questions. Certains aspects technologiques et commerciaux pourraient servir de base dans le cadre de l'élaboration de la politique et de la réglementation.

FIGURE A6.2

Questions à résoudre



En ce qui concerne la Figure A6.2 et les deux principales questions ayant une incidence sur le développement du réseau intelligent, plusieurs points liés aux télécommunications et aux technologies de l'information nous préoccupent, à savoir:

a) La fourniture d'équipement normalisé:

Donner une description succincte des spécifications techniques des équipements afin de vérifier la compatibilité.

b) Les ressources spectrales:

Mettre au point un plan stratégique concernant l'attribution du spectre et la largeur de bande nécessaire pour cette application. Cette question est importante si l'on veut utiliser efficacement les ressources limitées.

c) Les brouillages radioélectriques:

S'assurer que la mise en oeuvre de cette technologie ne cause pas de brouillages aux autres services.

d) La sécurité des réseaux:

Garantir la sécurité des flux de données.

Etant donné que cette application pourrait être mise en oeuvre dans différents services mobiles (large bande), il est proposé que la commission d'études examine plus avant les exigences liées aux télécommunications, afin d'aider les pays en développement à élaborer un plan stratégique qui les aidera à définir des politiques et des réglementations adaptées concernant la mise en oeuvre des réseaux intelligents.

Annexe 7  
  
Activités de recherche sur les technologies d'accès hertzien   
pour les réseaux intelligents en Chine

## A7.1 Introduction

La technologie hertzienne représente un élément important du système de gestion de l'électricité, grâce auquel différentes informations relatives à la gestion et au contrôle sont transmises dans le cadre d'interactions bidirectionnelles en temps réel. Au départ, les capacités de communication requises par les réseaux de communication utilisés pour la distribution et l'utilisation d'électricité sont généralement faibles. Les dispositifs classiques de communication hertziens à bande étroite, qui utilisent des fréquences attribuées au service fixe, servent très souvent de moyens de communication hertziens privés pour les systèmes de gestion de l'électricité. Avec le développement des réseaux intelligents, l'acquisition de données relatives à l'énergie électrique, la gestion de la demande de charges et les services de vidéosurveillance sur place que suppose le réseau de communication utilisé pour la distribution et l'utilisation de l'électricité se traduisent par des exigences plus importantes en termes de largeur de bande pour les communications, de délais de transmission et de fiabilité. Dans ce contexte, la Chine mène des activités de recherche et construit une nouvelle génération de réseau de communication pour le réseau intelligent. Actuellement, ce nouveau système de communication hertzien comprend des applications pilotes à grande échelle pour le réseaux intelligent en Chine.

## A7.2 Technologie d'accès hertzien pour le réseau intelligent en Chine

### A7.2.1 Introduction

Le réseau hertzien intelligent à large couverture pour l'industrie (SWIN) est conçu pour répondre pleinement aux besoins de services du réseau intelligent. Il repose sur une technologie 4G et utilise la bande de fréquences 223‑235 MHz soumise à obligation de licences pour le réseau intelligent. Ce système présente de nombreux avantages par rapport aux systèmes de communication hertziens à bande étroite, par exemple une grande couverture, des capacités d'accès d'abonnés considérables, une grande efficacité spectrale, un fonctionnement en temps réel, une sécurité et une fiabilité considérables, des fonctionnalités performantes de gestion du réseau, etc.

### A7.2.2 Principales caractéristiques techniques

Le Bureau national d'administration des radiocommunications de la Chine a fait des attributions dans la bande 223-235 MHz par tranche de 25 kHz. En ce qui concerne les caractéristiques relatives aux spectres, le réseau SWIN permet l'agrégation de plusieurs fréquences à bande étroite discrètes pour assurer la transmission de données large bande. Par ailleurs, la technologie de détection du spectre qui permet de détecter des brouillages entre technologies d'accès radioélectrique dans les bandes adjacentes pour améliorer les possibilités de coexistence est l'une des technologies clés utilisées par le réseau SWIN. Il est ainsi possible de garantir la coexistence avec les systèmes à bande étroite existants dans la même bande de fréquences 223–235 MHz.

TABLEAU A7.1

Caractéristiques techniques et opérationnelles du réseau SWIN

| Fonction | Valeurs |
| --- | --- |
| Bandes de fréquences prises en charge, avec ou sans licence (MHz) | Bande de fréquences avec licence: 223-235 MHz |
| Portée opérationnelle nominale | 3~30 km |
| Fonctionnalités de mobilité (nomade/mobile) | Mobile |
| Débit de données maximal (sens amont/sens aval si différents) | 1,5 (sens amont)/0,5 (sens aval) Mbit/s (1M BW)  13 (sens amont)/5 (sens aval) Mbit/s (8,5M BW) |
| Méthode duplex (DRF, DRT, etc.) | DRT |
| Largeur de bande RF nominale | Adaptable: 25 kHz - 12 MHz |
| Prise en charge de la technique MIMO | Non |
| Retransmission | HARQ |
| Correction d'erreur directe | Convolutionnelle, Turbo |
| Gestion des brouillages | Réutilisation partielle des fréquences, détection du spectre |
| Gestion de la puissance | Oui |
| Topologie de connexion | Point à multipoint |
| Méthodes d'accès au support | Accès aléatoire (fondé ou non sur la contention) |
| Méthodes d'accès multiple | SC-FDMA (sens amont) et OFDMA (sens aval) |
| Découverte et méthode d'association | Découverte autonome, association grâce au support |
| Méthodes de qualité de service | Différentiation de la qualité de service (5 classes prises en charge, modulable) |
| Détection de l'emplacement | Oui |
| Chiffrement | ZUC |
| Authentification/protection contre les réexécutions | Oui |
| Echange de clés | Oui |
| Détection des noeuds malveillants | Oui |
| Identification unique de l'équipement | 15 chiffres (IMEI) |

### A7.2.3 Production et application industrielles

Actuellement, le système SWIN est composé de puces en bande de bases, de terminaux, de station de base, d'un réseau central et des équipements de gestion du réseau. Il est déployé dans les réseaux de communication utilisés pour la distribution et l'utilisation d'électricité. Jusqu'à présent, des réseaux expérimentaux SWIN ont été déployés dans 13 provinces de Chine et fournissent au réseau intelligent des services d'acquisition d'informations relatives à l'électricité, de commande de la charge, d'automatisation de la distribution, etc. Après une période de test, il est établi que le système SWIN peut répondre aux besoins de services du comptage intelligent et de l'automatisation de la distribution.

### A7.2.4 Normalisation

Actuellement, l'entreprise qui exploite le réseau intelligent en Chine (State Grid Corporation of China) a déjà commencé à élaborer des normes pour le système SWIN. Le Centre national de test et de contrôle des émissions (organisation nationale chargée de la gestion du spectre des fréquences radioélectriques) et l'Association de normalisation des communications de Chine (CCSA) élaborent actuellement des normes radioélectriques applicables au système SWIN, afin de garantir la coexistence entre les différents systèmes fonctionnant dans la même bande. Par ailleurs, la normalisation du système SWIN au niveau national sera menée à bien sous peu.

## A7.3 Conclusion

Les activités de recherche menées par la Chine sur les technologies d'accès hertzien pour le réseau intelligent sont en cours. Le système SWIN peut permettre de répondre aux besoins de communications hertziennes du réseau intelligent et, ainsi, de réduire le coût de sa construction et de son exploitation.

1. The European Commission Smart Grid Vision and Strategy for Europe's Electricity Networks of the Future («EC Smart Grid Vision Report», page 7, Commission européenne, 2006, disponible à l'adresse: <http://www.smartgrids.eu/documents/vision.pdf>). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le Comité IEEE 802 a élaboré des normes spécifiques pour les réseaux intelligents et la connectivité longue distance en extérieur. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.itu.int/pub/T-TUT-HOME-2010/en>. [↑](#footnote-ref-3)
4. Loi sur l'indépendance et la sécurité énergétique de 2007 (Public Law 110-140) (TITLE XIII‑SMART GRID). <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW-110publ140/pdf/PLAW-110publ140.pdf>. [↑](#footnote-ref-4)
5. NISTIR 7761v2 Priority Action Plan 2 Guidelines for assessing wireless standards for Smart Grid applications. [↑](#footnote-ref-5)
6. <http://my.epri.com/portal/server.pt>. [↑](#footnote-ref-6)
7. De plus amples renseignements sur cette initiative appuyée par le Département de l'énergie, qui définit un réseau de distribution moderne ou intelligent sont disponibles à l'adresse: <http://www.netl.doe.gov/smartgrid/referenceshelf/whitepapers/Integrated%20Communications_Final_v2_0.pdf>. [↑](#footnote-ref-7)
8. EUR 22580 – Strategic Research Agenda for Europe's Electricity Networks of the Future (EC Strategic Research Agenda), page 62, Commission européenne, 2007.

   <ftp://ftp.cordis.europa.eu/pub/fp7/energy/docs/smartgrids_agenda_en.pdf>. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le Département de l'énergie et des changements climatiques du Royaume-Uni a tenu des consultations sur la mise en œuvre du comptage intelligent en 2010‑2011 (réf: 10D/732 20/7/2010 – 30/03/2011); les résultats sont disponibles à l'adresse suivante:

   <https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/42742/1475-smart-metering-imp-response-overview.pdf>. [↑](#footnote-ref-9)
10. <http://www.tiaonline.org/all-standards/committees/tr-51>. [↑](#footnote-ref-10)
11. Par exemple, une loi fédérale adoptée récemment aux Etats-Unis, à savoir la Loi sur l'indépendance et la sécurité énergétiques de 2007 (Public Law 110‑140), indique que la mise en œuvre de systèmes de réseaux intelligents est la stratégie appliquée par les Etats-Unis pour moderniser le réseau électrique, et impose aux autorités et aux régulateurs au niveau fédéral comme au niveau des Etats de prendre des mesures spécifiques pour appuyer la mise en œuvre d'un réseau intelligent. [↑](#footnote-ref-11)
12. Agence internationale de l'énergie, Energy Technology Prospectives, 2008, page 179. [↑](#footnote-ref-12)
13. Voir Electricity Sector Framework for the Future: Achieving the 21st Century Transformation, page 42, Electric Power Research Institute (août 2003) («EPRI Report»), disponible à l'adresse: <http://www.globalregulatorynetwork.org/PDFs/ESFF_volume1.pdf>. [↑](#footnote-ref-13)
14. Commission de l'énergie de Californie sur la valeur de l'automatisation de la distribution, «[California Energy Commission Public Interest Energy Research Final Project Report](http://www.energy.ca.gov/2007publications/CEC-500-2007-028/CEC-500-2007-028.PDF)», page 95 (avril 2007) (CEC Report). [↑](#footnote-ref-14)
15. Voir le § 5.1.2 du tutoriel de l'UIT-T: <http://www.itu.int/pub/T-TUT-HOME-2010/en>. [↑](#footnote-ref-15)
16. [Comité européen de normalisation électrotechnique](http://www.cenelec.eu/). [↑](#footnote-ref-16)
17. [Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications](http://www.cept.org/cept). [↑](#footnote-ref-17)
18. La technologie Z-Wave est une technologie hertzienne à faible consommation d'énergie et peu coûteuse permettant de proposer des produits grands publics avec des fonctionnalités de mise en réseau (par exemple variateurs de lumière commandés à distance, capteurs de température en réseau, serrures électroniques et systèmes audiovisuels). Les nœuds Z-Wave doivent fonctionner dans les bandes de fréquences pouvant être utilisées sans licence comme les bandes ISM (<http://www.z-wave.com/what_is_z-wave>). [↑](#footnote-ref-18)
19. <http://www.decc.gov.uk/en/content/cms/consultations/smart_mtr_imp/smart_mtr_imp.aspx>. [↑](#footnote-ref-19)
20. Les définitions et la figure sont tirées de la norme [NISTIR 7761 (12 juillet 2013)](http://collaborate.nist.gov/twiki-sggrid/pub/SmartGrid/PAP02Wireless/NISTIR7761.pdf). [↑](#footnote-ref-20)
21. Le modèle 1 comprend une description des normes de cette famille et un modèle pour l'intérieur. [↑](#footnote-ref-21)
22. Le modèle 2 comprend un modèle d'exploitation particulier et un modèle pour l'extérieur. [↑](#footnote-ref-22)
23. Fin 2008, le Conseil des ressources éoliennes de Californie (CARB) a déclaré qu'«un réseau de distribution et une infrastructure de communication intelligents et interactifs permettraient la circulation bidirectionnelle de l'énergie et des données, qui est nécessaire pour déployer à grande échelle des ressources renouvelables décentralisées de production d'énergie, des véhicules hybrides ou électriques et des dispositifs d'utilisateur final efficaces. Les réseaux intelligents peuvent prendre en charge un volume croissant de ressources de production décentralisées, situées à proximité des lieux de consommation, d'où une diminution des pertes dans l'ensemble du système électrique et une réduction des émissions de gaz à effet de serre correspondantes. Grâce à un tel système, la production décentralisée deviendrait courante, … les véhicules électriques pourraient servir de dispositifs de stockage de l'énergie … [et] les opérateurs des réseaux de distribution auraient à leur tour une plus grande marge de manœuvre pour faire face aux variations de la production, ce qui peut contribuer à résoudre les problèmes que pose actuellement l'intégration des ressources intermittentes comme l'éolien.» Plan-cadre du Conseil des ressources éoliennes de Californie, Appendice, Vol. I à C-96, 97, CARB (déc. 2008). [↑](#footnote-ref-23)
24. Voir par exemple Enabling Tomorrow's Electricity System – Report of the Ontario Smart Grid Forum, Ontario Smart Grid Forum (février, 2009), selon lequel «les initiatives en matière de conservation, de production d'énergie renouvelable et de comptage intelligent marquent le début du passage à un nouveau système de fourniture de l'électricité, mais elles ne pourront produire tous leurs effets sans les technologies évoluées grâce auxquelles il est possible de mettre en place le réseau intelligent.» [↑](#footnote-ref-24)
25. VoirA System view of the Modern Grid, B1.2 et B1.11, Integrated Communications, élaboré par le National Energy Technology Laboratory pour le Bureau de la fourniture d'électricité et de la fiabilité énergétique du Département de l'énergie américain (février 2007). Ces communications intégrées «[raccorderont] les composants à une architecture ouverte d'information et de commande en temps réel, ce qui permettra à chaque élément du réseau à la fois de «parler» et «d'écouter». The Smart Grid: An Introduction, page 29, Département de l'énergie des Etats-Unis (2008). [↑](#footnote-ref-25)
26. *Id.* [↑](#footnote-ref-26)
27. «Modernizing the electric grid with additional two-way communications, sensors and control technologies, key components of a smart grid, can lead to substantial benefits for consumers.» Décision de la PUC de Californie établissant les procédures appliquées par la Commission pour l'examen de projets et des investissements des entreprises de services collectifs à capitaux privés recherchant un financement au titre de la Loi sur la reprise à 3 (10 sept. 2009), disponible à: http://docs.cpuc.ca.gov/word\_pdf/FINAL\_DECISION/106992.pdf. *Voir également,* California Energy Commission on the Value of Distribution Automation, California Energy Commission Public Interest Energy Research Final Project Report à 51 (avril 2007), disponible à: <http://www.energy.ca.gov/2007publications/CEC-100-2007-008/CEC-100-2007-008-CTF.PDF.> «[Les] communications constituent la base de presque toutes les applications et comprennent les communications bidirectionnelles haut débit dans l'ensemble du système de distribution et à l'intention des différents clients.») [↑](#footnote-ref-27)
28. *Voir* Enabling Tomorrow's Electricity System – Rapport de l'Ontario Smart Grid Forum à 34, Ontario Smart Grid Forum (février 2009). Ce rapport indique en outre que «les systèmes de communication que les entreprises de services collectifs mettent actuellement au point pour les compteurs intelligents ne permettront pas de prendre en charge le développement plein et entier des réseaux intelligents. Les besoins de communication associés à la collecte des données de comptage sont différents de ceux associés au fonctionnement des réseaux. Le fonctionnement des réseaux nécessitera une largeur de bande supplémentaire et un service redondant vu la quantité de données opérationnelles, le débit requis pour les utiliser et leur sensibilité. *Id.* à 35. [↑](#footnote-ref-28)
29. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0003+0+DOC+PDF+V0//EN&language=EN>. [↑](#footnote-ref-29)
30. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=EN&reference=P6-TA-2008-0294>. [↑](#footnote-ref-30)
31. <http://www.smartgrids.eu/>. [↑](#footnote-ref-31)
32. [http://cordis.europa.eu/fetch?CALLER=ENERGY\_NEWS&ACTION=D&DOC=1&CAT=  
    NEWS&QUERY=011bae3744bf:2435:2d5957f8&RCN=29756](http://cordis.europa.eu/fetch?CALLER=ENERGY_NEWS&ACTION=D&DOC=1&CAT=NEWS&QUERY=011bae3744bf:2435:2d5957f8&RCN=29756). [↑](#footnote-ref-32)
33. Voir «Iberdrola, EDP Announce Big Smart Grid Expansions at EUTC Event», Smart Grid Today, 9 novembre 2009 («Iberdrola is using PLC to connect its smart meters while EDP is using a mix of PLC and wireless»). [↑](#footnote-ref-33)
34. Source pour l'ensemble de cette section: European Regulators' Group for Electricity and Gas Position Paper on Smart Grids – Ref: E09-EQS-30-04, Annexe III.

    [http://www.energy-regulators.eu/portal/page/portal/EER\_HOME/EER\_CONSULT/CLOSED PUBLIC CONSULTATIONS/ELECTRICITY/Smart Grids/CD](http://www.energy-regulators.eu/portal/page/portal/EER_HOME/EER_CONSULT/CLOSED%20PUBLIC%20CONSULTATIONS/ELECTRICITY/Smart%20Grids/CD)[http://www.energy-regulators.eu/portal/page/portal/EER\_HOME/ EER\_CONSULT/CLOSED%20PUBLIC%20CONSULTATIONS/ELECTRICITY/Smart%20Grids/CD](http://www.energy-regulators.eu/portal/page/portal/EER_HOME/%20EER_CONSULT/CLOSED%20%20PUBLIC%20%20CONSULTATIONS/ELECTRICITY/Smart%20Grids/CD). [↑](#footnote-ref-34)
35. Références: Commission européenne, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions «Plan stratégique pour les technologies énergétiques (Plan SET) – Pour un avenir moins pollué par le carbone», COM(2007) 723 final, 22 novembre 2007, «Energy for The Future of Europe: The Strategic Energy Technology (ST) Plan», MEMO/08/657, 28 octobre 2008. [↑](#footnote-ref-35)
36. Commission européenne, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions «Plan stratégique pour les technologies énergétiques (Plan SET) – Pour un avenir moins pollué par le carbone», COM(2007) 723 final, 22 novembre 2007. [↑](#footnote-ref-36)
37. La proposition de créer un Centre européen pour les réseaux d'électricité a été soumise dans le cadre du projet 6FP RELIANCE, qui rassemblait huit opérateurs européens de systèmes de transmission. [↑](#footnote-ref-37)
38. Commission européenne, «Energy for The Future of Europe: The Strategic Energy Technology (ST) Plan», MEMO/08/657, 28 octobre 2008. [↑](#footnote-ref-38)
39. http://www.e-energy.de/en/. [↑](#footnote-ref-39)
40. <http://www.ksmartgrid.org/eng/>. [↑](#footnote-ref-40)